



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

2024

RAPPORT SUR LA
STABILITE FINANCIERE

EXERCICE 2024 - NUMERO 10

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
LISTE DES ANNEXES	vii
LISTE DES ACRONYMES	viii
PREFACE	xi
RESUME	xii
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	2
1.1. Environnement macro-économique et financier mondial	2
1.2. Environnement macro-économique et financier de la CEA	4
1.3. Environnement macro-économique et financier du Burundi.....	6
CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER.....	9
2.1. Secteur bancaire	10
2.1.1. Situation du secteur bancaire.....	10
2.1.1.1. Emplois du secteur bancaire.....	10
2.1.1.2. Ressources du secteur bancaire.....	11
2.1.2. Qualité du portefeuille crédit.....	11
2.1.3. Adéquation des Fonds propres.....	13
2.1.4. Liquidité	13
2.1.5. Rentabilité du secteur bancaire.....	14
2.1.6. Tests de résistance.....	15
2.2. Secteur de la Microfinance.....	18
2.2.1. Situation du secteur de la Microfinance.....	18
2.2.1.1. Ressources du secteur de la Microfinance.....	18
2.2.1.2. Emplois du secteur de la Microfinance.....	19
2.2.2. Structure des financements par secteur.....	19
2.2.3. Qualité du portefeuille crédit.....	20
2.2.4. Adéquation des fonds propres du secteur de la Microfinance.....	20
2.2.5. Liquidité du secteur de la Microfinance.....	21
2.2.6. Principaux risques des Microfinances.....	21
2.2.6.1. Risque de crédit.....	21
2.2.6.2. Risque opérationnel.....	21

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DU MARCHE FINANCIER.....	23
3.1. Marché monétaire.....	23
3.1.1. Marché interbancaire.....	23
3.1.2. Opérations d'apport de liquidité par la BRB et liquidité bancaire.....	23
3.1.3. Marché des titres du Trésor	24
3.2. Infrastructures du marché financier.....	25
CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE.....	28
4.1. Régulation du secteur bancaire.....	28
4.2. Régulation du secteur de la microfinance.....	28
4.3. Régulation du marché des capitaux.....	28
4.4. Régulation des compagnies d'assurance.....	28
4.5. Cadre de la supervision macroprudentielle.....	29
4.6. Régulation dans le cadre de la politique monétaire et de change.....	29
4.7. Régulation dans le cadre des systèmes de paiement.....	29
PERSPECTIVE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	32
ANNEXES.....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Croissance du PIB dans les pays de la CEA (%)	4
Tableau 2: Evolution de l'inflation au niveau de la CEA.....	5
Tableau 3 : Dette Publique dans les pays de la CEA (% du PIB).....	5
Tableau 4 : Evolution du taux de prêts non performants au niveau de la CEA	5
Tableau 5: Evolution du ratio de liquidité.....	13
Tableau 6: Qualité du portefeuille crédit	20

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Croissance mondiale.....	3
Graphique 2 : synthèse de la situation macroéconomique et financière du Burundi.....	7
Graphique 3 : Evolution de la structure du système financier selon les actifs.....	9
Graphique 4 : Structure des emplois.....	10
Graphique 5 : Structure des ressources	11
Graphique 6 : Evolution du ratio des prêts non performants.....	11
Graphique 7: Structure des créances impayées au Burundi	12
Graphique 8 : Taux de provisionnement des créances non performantes.....	12
Graphique 9 : Adéquation des fonds propres.....	13
Graphique 10 : Répartition du Produit Net Bancaire.....	14
Graphique 11 : Soldes Intermédiaires de Gestion (en Mrds de BIF).....	14
Graphique 12 : Frais généraux (MBIF) et Coefficient d'exploitation (%).....	15
Graphique 13: Résultat du choc de réajustement du provisionnement.....	16
Graphique 14: Résultat du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants.....	16
Graphique 15: Résultat du choc de dégradation sectoriel.....	17
Graphique 16: Résultat du choc de dégradation des grands débiteurs.....	17
Graphique 17: Répartition des ressources des IMF.....	19
Graphique 18: Evolution des emplois des IMF.....	19
Graphique 19: Répartition du crédit par secteur d'activité.....	20
Graphique 20: Evolution des fonds propres.....	21
Graphique 21 : Opérations sur le marché interbancaire.....	23
Graphique 22 : Apports de liquidité par appels d'offres.....	24
Graphique 23 : Evolution de la Liquidité bancaire sans interventions de la BRB.....	24
Graphique 24 : Encours des titres du Trésor détenus par le secteur bancaire.....	25
Graphique 25 : Evolution des titres du Trésor traités via le CSD.....	26

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de Solidité financière dans la CEA.....	34
Annexe 2 : Indicateurs de la solidité financière pour les établissements de crédit.....	35
Annexe 3 : PIB aux prix constants.....	36
Annexe 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques.....	37
Annexe 5 : Etat des lieux de mise en œuvre des critères de convergence de la CEA...38	
Annexe 6 : Structure de la dette publique.....	39

LISTE DES ACRONYMES

%	: Pourcentage
<i>ACH</i>	: <i>Automated Clearing House</i>
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARCT	: Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
ASBL	: Associations Sans But Lucratif
B&EF	: Banque et Etablissements financiers
BIF	: Francs Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CEA	: Communauté Est Africaine
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIP	: Centrale des Incidents de Paiement
CM	: Crises Management
<i>COMESA</i>	: <i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
<i>CSD</i>	: <i>Central Securities Depositor</i>
<i>EGIC</i>	: <i>East African Global Insurance Company</i>
EFs	: Etablissements Financiers
Etc.	: Et Cetera
Ets	: Etablissement
EtsFciers	: Etablissements Financiers
FGDR	: Fonds de Garantie de Dépôts et de Résolution
FMI	: Fonds Monétaire International
FP	: Fonds Propres
GFC	: Groupements Financiers Communautaires
IMF	: Institutions de Microfinance
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
Kg	: Kilogramme
<i>MAC</i>	: <i>Monetary Affairs Committee</i>
<i>MASS</i>	: <i>Macroprudential Analysis, Stress testing and Statistics</i>
MBIF	: Millions de Francs Burundi
Mrds	: Milliards
MFBPE	: Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MUSD	: Million en USD
M2	: Masse monétaire
NB	: Notez Bien
N/A	: Non Applicable
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
p.p.	: Point de pourcentage
PIB	: Produit Intérieur Brut

PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Prêts Non Performants
RDC	: République Démocratique du Congo
REPSS	: <i>Regional Electronic Payment and Settlement System</i>
ROA	: <i>Return On Assets</i>
ROE	: <i>Return On Equity</i>
RTGS	: Système de Paiement et de Règlement en Temps Réel
SACCOS	: <i>Savings and Credit Cooperative Organizations</i>
T	: Tonnes
Trim.	: Trimestre
Tot Prov.	: Total Provisions
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	: <i>United States Dollar</i>

MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

La Banque de la République du Burundi exécute les missions suivantes :

1. Définir et mettre en œuvre la politique monétaire ;
2. Définir et mettre en œuvre le régime de change ;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change ;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance ;
5. Emettre les billets de Banque et les pièces de monnaie ;
6. Promouvoir un système financier stable et solide ;
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide ;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat ;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par les statuts qui la régissent ;
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque, sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

VISION DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

La BRB, une Banque Centrale moderne, dotée de compétences techniques capables d'impulser l'innovation et d'assurer la stabilité du système financier pour un développement durable de l'économie burundaise.

PREFACE



Edouard Normand BIGENDAKO, Gouverneur

L'évolution récente de l'environnement macroéconomique et financier, tant au niveau mondial que national, met en évidence l'ampleur des défis auxquels nos économies sont confrontées. Le ralentissement de la croissance, le resserrement des conditions financières, les tensions géopolitiques et l'endettement public élevé constituent autant de facteurs qui influencent la vulnérabilité des systèmes financiers dans le monde. Toutefois, les pressions inflationnistes s'assouplissent en 2024. Il s'agit donc d'un contexte complexe et incertain où l'analyse des tendances macroéconomiques et de leurs répercussions sur les marchés nationaux apparaît essentielle aux autorités monétaires et de surveillance bancaire qui prennent des mesures prudentielles adéquates pour contenir les vulnérabilités financières.

C'est dans cette perspective que la Banque de la République du Burundi poursuit l'amélioration du cadre de surveillance macroprudentielle tant au niveau de politiques de gestion des crises qu'au niveau des analyses macroprudentielles prospectives. Ainsi, ce dixième rapport sur la stabilité financière fait principalement état de l'environnement extérieur dans lequel le Burundi évolue, de l'environnement économique national, des vulnérabilités qui en découlent et fait état du niveau de résilience du secteur bancaire national.

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

RESUME

En 2024, l'économie mondiale a connu un ralentissement sous l'effet du resserrement de conditions financières, de tensions géopolitiques persistantes et des frictions commerciales élevées. Bien que l'inflation ait poursuivi sa tendance baissière, elle reste supérieure aux cibles des banques centrales dans plusieurs économies. Toutefois, le système financier mondial reste globalement résilient, grâce à des niveaux satisfaisants de capitalisation bancaire, mais demeure exposé à des risques liés à l'endettement élevé, à la volatilité accrue des actifs et à l'interconnexion croissante entre les institutions financières bancaires et non bancaires.

Dans la Communauté Est-Africaine (CEA), l'économie est restée relativement soutenue malgré des disparités entre pays. L'inflation suit une trajectoire décroissante mais reste préoccupante dans certains pays de la région. L'objectif de conformité aux normes de convergence macroéconomique de la CEA reste en vigueur. En effet, le secteur bancaire de la CEA reste solide en dépit de son exposition aux chocs économiques et aux risques systémiques, nécessitant l'importance d'une supervision proactive et prospective pour préserver la résilience du système financier.

Au Burundi, bien que certains indicateurs macroéconomiques ne soient pas au vert, le secteur financier, constitué à plus de 80% par le secteur bancaire, est stable grâce notamment à la politique de capitalisation graduelle en cours et à la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution. En termes de perspectives, la Banque de la République du Burundi poursuivra ses efforts pour préserver la stabilité financière et accompagner le développement économique du pays. En effet, la Banque concentrera son action sur le renforcement du cadre macroprudentiel, la surveillance rapprochée du secteur bancaire et de la microfinance, ainsi que l'amélioration de la gouvernance et de la transparence des institutions financières. Elle accompagnera également la montée en puissance des services financiers numériques, en veillant à protéger les consommateurs et à maîtriser les risques associés. Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises, associée au renforcement de la coopération régionale dans le cadre de la Communauté Est Africaine, contribuera à consolider la confiance dans le système financier et à soutenir durablement la stabilité économique du Burundi.

1

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO- ECONOMIQUE ET FINANCIER

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. Environnement macro-économique et financier mondial

L'activité économique mondiale poursuit une croissance baissière, passant de 3,5 % en 2023 à 3,3 % en 2024, en raison des effets du resserrement des conditions financières et d'un environnement géopolitique incertain, susceptible d'entraîner la contagion entre pays par l'intermédiaire de liens commerciaux et d'interconnexions financières. En effet, les changements soudains des politiques industrielles aux USA, en Chine et en Europe augmentent la probabilité d'une instabilité commerciale mondiale¹. Des conflits au Moyen-Orient, et entre l'Ukraine et la Russie ont également affecté les flambées des prix de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement². Ainsi, l'inflation mondiale a baissé, revenant à 5,7% en 2024 contre 6,6% en 2023.

Les économies avancées ont eu une croissance post-pandémie stagnante en 2023 et 2024, s'établissant à 1,8%. En 2024, la croissance américaine a légèrement baissé, revenant à 2,8 % contre 2,9%, suite aux pressions inflationnistes internes et taux d'intérêts élevés, contribuant à freiner l'investissement privé au second semestre de 2024 particulièrement dans l'immobilier³.

Dans la zone euro, la croissance de la zone s'est légèrement améliorée, atteignant 0,9 % en 2024 contre 0,5% en 2023, grâce au recul de l'inflation qui soutient les revenus réels et à l'assouplissement des taux directeurs de la part de la Banque centrale européenne⁴. La croissance de l'économie allemande (- 0,2% contre - 0,3% de PIB en 2023), principal moteur d'industrie manufacturière de la zone, a été particulièrement affectée par le ralentissement des exportations vers l'Asie, en raison des perturbations logistiques persistantes et de la baisse de la demande chinoise.

Les économies émergentes et en développement ont continué d'afficher des performances économiques relativement robustes et différenciées en 2024, avec une croissance de 4,3% contre 4,7%. La croissance de la Chine qui avait fortement rebondi à 5,4 % en 2023, portée par des mesures de relance budgétaire, a décéléré à 5,0 % en 2024, en raison d'un ralentissement de la demande intérieure et du secteur immobilier, de la baisse des investissements étrangers et d'un endettement croissant des collectivités locales⁵. En Afrique subsaharienne, la croissance est passée de 3,6 % en 2023 à 4,0 % en 2024, une amélioration soutenue par l'effet de l'investissement public, des exportations de produits de base et des efforts de diversification, en particulier dans l'une des grandes économies de la région à savoir le Nigéria (3,4% contre 2,9%)⁶.

1 Rapport sur la stabilité financière mondiale du FMI (avril 2025)

2 Perspectives de l'économie mondiale du FMI (Juillet 2025)

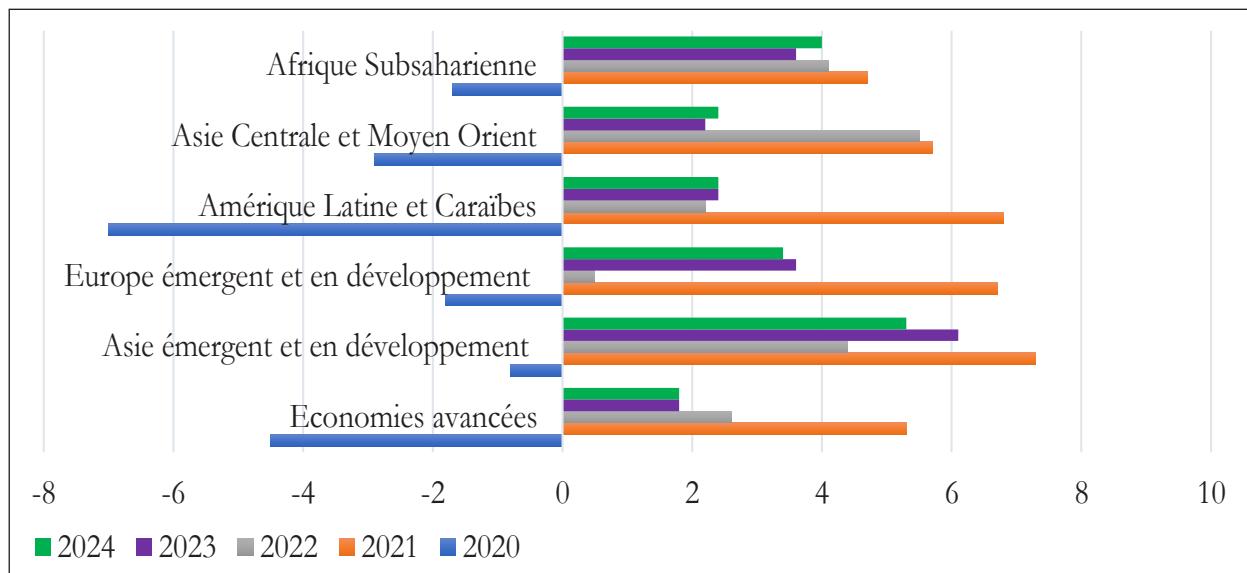
3 Idem

4 Perspectives Economiques de l'OCDE (Juin 2025)

5 Prospectives Economiques Mondiales de la Banque mondiale (Juin 2025)

6 FMI, Perspectives Economiques Régionales : Afrique Subsaharienne (Juillet 2025)

Graphique 1 : Croissance mondiale



Source: Données tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, juillet 2025

L'inflation mondiale a également poursuivi sa tendance décroissante de 6,6% en 2023 à 5,7 % en 2024. Cette baisse est demeurée attribuable à la stabilisation des prix des matières premières et à l'ajustement des chaînes d'approvisionnement⁷. Toutefois, dans les économies avancées, l'inflation est restée au-dessus des cibles des banques centrales (2,6% contre 4,6%), notamment aux États-Unis (4,1% en 2023, puis 3,0 % en 2024) en raison de la transmission des tarifs douaniers sur les biens de consommation. A cet effet, la Réserve Fédérale des USA a maintenu une politique monétaire restrictive pour stabiliser l'inflation⁸.

En Zone Euro, l'inflation a également baissé à 2,4% en 2024 contre 5,4%. La Chine a connu l'inflation stable de 0,2% en 2023 et 2024. En Afrique subsaharienne, l'inflation en 2024 s'est élevée à 18,3% contre 17,6% en 2023 et a dépassé 10% dans les 13 pays⁹ . Le système bancaire de cette région est demeuré stable et bien capitalisé,

en dépit des vulnérabilités qui subsistent surtout dans les pays fragiles et à faible revenu. Ces pays présentent des facteurs de vulnérabilités financières, en termes de l'augmentation de prêts improductifs et de dépendance croissante à l'endettement intérieur, accentuant l'exposition des banques au risque souverain.

Les conditions financières mondiales restent particulièrement exposées aux tensions géopolitiques et l'impact sur la stabilité macro-financière demeure énorme.

Les conflits géopolitiques ont entraîné une baisse des prix des actifs nuisant à la capacité d'intermédiation des institutions financières. Les primes de risque souverain ont augmenté, en particulier dans les économies de marché émergentes et en développement disposant de marges budgétaires restreintes et de réserves internationales insuffisantes. Ces tensions ont également exacerbé les risques de fragmentation financière mondiale, perturbant les flux de capitaux transfrontaliers et augmentant la volatilité des marchés financiers. Les institutions financières, notamment les banques et les intermédiaires financiers non bancaires, ont par conséquent vu

7 Perspectives de l'économie mondiale du FMI (Avril 2025)

8 Rapport sur la stabilité financière mondiale du FMI (avril 2025)

9 Angola, Burundi, RDC, Ethiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Nigéria, Sao-Tomé –et-Principe, Sierra Leone, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe/FMI, Perspectives Économiques Régionales : Afrique Subsaharienne (Avril 2025)

leur stabilité et leur capacité à fournir du crédit affectées, exerçant des répercussions sur la stabilité macro-financière globale. En outre, les niveaux d'endettement public et privé demeurent préoccupants, où le ratio moyen dette/PIB dans les économies émergentes et en développement a atteint 69 % en 2024 contre 67 % en 2023, accentuant les risques de soutenabilité de la dette en particulier dans les pays à faibles niveaux de réserves de change¹⁰.

En 2024, la stabilité financière mondiale s'est améliorée à court terme grâce à la désinflation, mais elle reste vulnérable à moyen terme en raison de la dette élevée, de la volatilité accrue des actifs et de l'exposition du secteur financier non bancaire aux risques systémiques liés à son interconnexion croissante avec les banques¹¹. Le secteur bancaire mondial demeure globalement résilient, en l'occurrence la qualité globale des actifs bancaires, soutenu par des niveaux élevés de capitalisation et de liquidités.

1.2. Environnement macro-économique et financier de la CEA

L'économie de la région de la CEA¹² a enregistré une croissance stable à 5,4% en 2024, en dépit des disparités entre les États membres. La croissance des pays de la CEA est affectée par leurs structures économiques hétérogènes, les fluctuations des prix des matières premières, les tensions géopolitiques et les chocs climatiques. La croissance du crédit accordé au secteur privé, en particulier en Ouganda, en République Démocratique du Congo et au Kenya, a été faible, constituant un obstacle majeur à la dynamique macroéconomique régionale.

10 Moniteur mondial de la dette du FMI (septembre 2025) / Prospectives Economiques Mondiales de la Banque mondiale (Juin 2025)

11 Rapport sur la stabilité financière mondiale du FMI (avril 2025)

12 Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie

Cette situation est aggravée par les écarts élevés entre les taux de prêt et de dépôt, exerçant un effet dissuasif sur la mobilisation des dépôts et l'accès au crédit, qui ont ainsi empêché l'intégrité du système financier dans la région de CEA. Par ailleurs, la reprise économique au Sud-Soudan n'a pas tenu longtemps, où sa croissance est revenue à -27,6% en 2024 contre 2,5% en 2023, à la suite des risques de conflits internes et de la volatilité des matières premières.

Tableau 1 : Croissance du PIB dans les pays de la CEA (%)

	2020	2021	2022	2023	2024
Burundi*	0,3	3,2	2,2	3,3	3,9
Kenya	-0,3	7,6	4,9	5,6	4,5
Ouganda	-1,1	5,5	6,2	4,9	6,3
Rwanda	-3,4	10,9	8,2	8,3	8,9
Tanzanie	4,5	4,8	4,7	5,1	5,4
Sud Soudan	-6,6	5,3	-5,2	2,5	-27,6
RDC	1,7	1,7	9,2	8,5	6,5

Source : FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique sub-saharienne, avril 2025*

*MFBEN, *Document de cadrage macroéconomique, février 2025*

L'inflation moyenne de la CEA a gardé sa tendance baissière, atteignant 4,1% en 2024 contre 6,7% en 2023. Cependant, le plafond d'inflation réglementaire de la CEA étant de 8%, l'inflation demeure persistante au Burundi (20,2% contre 27,1% en 2023), en RDC (17,7% contre 19,9% en 2023) et au Sud-Soudan (128,4% contre 39,7% en 2023).

Tableau 2: Evolution de l'inflation au niveau de la CEA

	2020	2021	2022	2023	2024
Burundi*	7,5	8,3	18,9	27,1	20,2
Kenya	5,3	6,1	7,6	7,7	4,5
Ouganda	2,8	2,2	7,2	5,4	3,3
Rwanda	7,7	0,8	13,9	14,0	4,8
Tanzanie	3,3	3,7	4,4	3,8	3,2
Sud Soudan	24,0	30,2	-3,2	39,7	128,4
RDC	11,4	9,0	9,3	19,9	17,7

Source : FMI, Perspectives économiques régionales :

Afrique Subsaharienne, avril 2025

*BRB

Le ratio d'endettement public de la région de la CEA a baissé, atteignant 57,4% du PIB contre 59,5% du PIB en 2023, en liaison avec le tarissement de l'aide au développement et l'accès de plus en plus restreint aux financements privés. Par ailleurs, en 2024, seules la RDC (19,3% contre 25,1%) et la Tanzanie (48,2% contre 47,4%) sont conformes au critère de convergence macroéconomique de la CEA, du plafond de 50% du PIB.

Tableau 3 : Dette Publique dans les pays de la CEA (% du PIB)

Critères	Dette publique totale (≤50 % du PIB)					Dette publique extérieure					Dette publique intérieure				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Pays	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Burundi*	57,3	56,7	57,9	53,8	50,4	15,4	16,8	14,5	15,9	13,2	41,9	39,9	43,4	38,0	37,2
Kenya	68,0	68,2	67,8	73,0	65,6	34,7	33,3	30,2	33,5	31,6	33,3	34,9	37,2	39,4	34
Ouganda	46,3	50,4	50,2	50,2	51,8	31,3	32,9	26,9	26,9	26,4	15	17,5	23,2	23,4	25,4
Rwanda	65,6	67,3	60,9	63,4	67,2	53,9	53,4	46,5	51,4	60,1	11,7	10,9	14,1	11,1	7,1
Tanzanie	41,3	43,4	44,9	47,4	48,2	28,9	28,5	29,2	30,0	31,3	12,4	14,9	15,7	16,9	16,9
Sud soudan	37,2	58,2	39,1	49,7	54,3	40,0	40,2	31,6	35,2	43,4	-12,7	8,1	-2,9	3,1	10,9
RDC	16,7	24,7	22,6	25,1	19,3	15,5	17,1	15,5	16,8	16,5	3,3	1,5	-0,6	-2,3	2,8

Source : * BRB

FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne, avril 2025

Le secteur bancaire de la CEA maintient sa résistance face aux risques de crédits et de taux d'intérêt, grâce aux réserves de fonds propres et de liquidités adéquates constituées au fil du temps. Le niveau du risque de crédit, évalué à travers le ratio des prêts non performants sur le total des prêts, est resté relativement faible (inférieur à 5%) en 2024 dans l'ensemble des Etats partenaires, à l'exception du Kenya (17,1% en 2024 contre 14,8% en 2023). L'amélioration de la qualité des actifs dans les autres pays est partiellement attribuée à une gestion prudente des prêts, tandis qu'au Kenya, la qualité des actifs a été affectée en 2024 par les conditions économiques défavorables et la poursuite de la consolidation budgétaire de l'État. Au niveau de la région, les secteurs les plus vulnérables des prêts non performants sont la construction (23,3%),

l'agriculture (22,5%), l'industrie manufacturière (22,0%) et le commerce (20,1%).

Tableau 4 : Evolution du taux de prêts non performants au niveau de la CEA

	2020	2021	2022	2023	2024
Burundi	5,3	3,4	2,7	3,3	3,7
Kenya	14,1	13,1	13,3	14,8	17,1
Ouganda	5,3	5,3	5,8	4,6	4,0
Rwanda	4,5	4,6	3,1	4,1	3,1
Tanzanie	9,4	8,4	7,3	4,4	3,3
Sud Soudan	3,1	3,1	1,7	1,2	0,7

Source : Tableau de bord d'évaluation des risques des pays de la CEA, Décembre 2024

* BRB

Le secteur bancaire est ainsi demeuré exposé aux effets du resserrement de la politique monétaire, déterminant les conditions de financement

internes et des risques de marché. Par conséquent, l'augmentation modérée des créances impayées et d'activités de prêts traduisant le resserrement des conditions de crédit dans certains pays, ont progressivement affecté l'économie réelle. En outre, l'interconnexion croissante au sein du système financier continue d'entraîner des risques systémiques significatifs, soulignant la nécessité d'une surveillance macroprudentielle renforcée et d'évaluations régulières pour prévenir les vulnérabilités du système financier de la région. Enfin, le maintien d'un environnement macrofinancier stable et la supervision proactive basée sur les risques systémiques constituent des leviers essentiels pour préserver la performance et la résilience du système financier.

1.3. Environnement macro-économique et financier du Burundi

La production nationale réelle a connu une croissance de 3,9% en 2024. Du point de vue du secteur réel, « l'agriculture vivrière » a été l'activité prépondérante (18,8%). L'inflation moyenne annuelle a atteint 20,2% à fin 2024 contre 27,1% en 2023.

Du point de vue fiscal, les recettes intérieures ont connu une hausse de 8,4% en 2024, passant de 1 868,1 Mrds de BIF à 2 024,6 Mrds de BIF, suite principalement aux taxes sur les transactions.

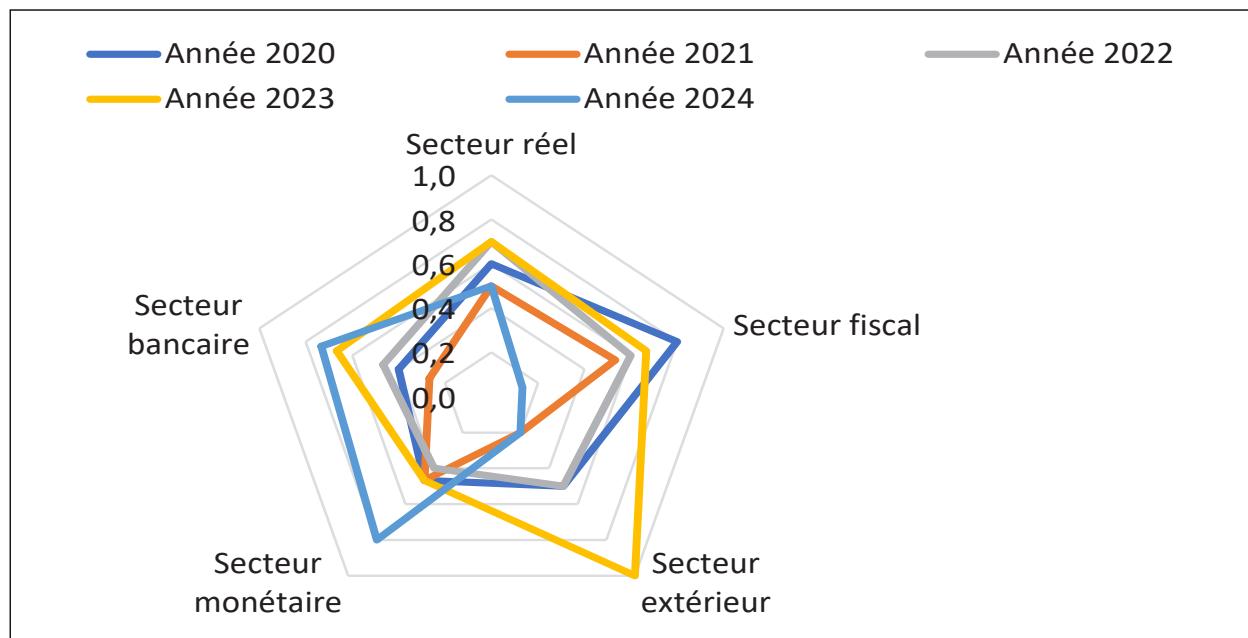
Les dépenses, quant à elles, ont connu une hausse de 6,6% en 2024, passant de 2 909,2 Mrds de BIF à 3 100,6 Mrds de BIF, suite principalement à la hausse des dépenses courantes, notamment les dépenses sur les « biens et services » ainsi que les dépenses sur les « salaires ».

Du point de vue monétaire, la BRB a poursuivi sa politique monétaire restrictive en relevant le taux directeur de 10 % à 12%. Le taux du marché interbancaire est passé de 4,41% en 2023 à 7,76% en 2024.

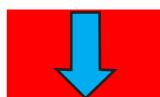
Les taux moyens créditeurs et débiteurs sont quant à eux passés respectivement de 5,99% à 6,75% et de 12,91% à 13,34%. Les réserves des banques en BIF ont diminué par rapport à l'année précédente, s'établissant à 458 538,7 MBIF contre 567 382,6 MBIF en 2023.

Du point de vue extérieur, le déficit de la balance commerciale a légèrement augmenté en 2024, se fixant à 2 593,9 Mrds de BIF contre 2 523,9 Mrds de BIF en 2023. Cette augmentation résulte de la hausse des importations (+0,8%) combinée à une baisse des exportations (-8,5%). Les réserves officielles de change se sont établies à 191,3 MUSD à fin décembre 2024 contre 94,3 MUSD à fin décembre 2023. Ces réserves couvrent 1,6 mois d'importations de biens et services contre 0,8 mois à fin décembre 2023.

Graphique 2 : synthèse de la situation macroéconomique et financière du Burundi



Source : BRB



Risque lié à l'inflation

Légende :



2

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER

La stabilité financière se manifeste par la stabilité du système financier. Au niveau national, ce dernier étant essentiellement bancaire, sa stabilité suppose la résilience de ce secteur à d'éventuelles vulnérabilités simulées tant endogènes qu'exogènes.

A fin 2024, le système financier en général a été conforme à la réglementation en vigueur, solide et résistant à des menaces identifiées comme étant susceptibles de se produire. La résilience a été évaluée par rapport aux risques identifiés comme étant des menaces à la stabilité financière. Ce sont des risques internes idiosyncratiques (risque crédit et risque liquidité) et externes globaux (risques systémiques).

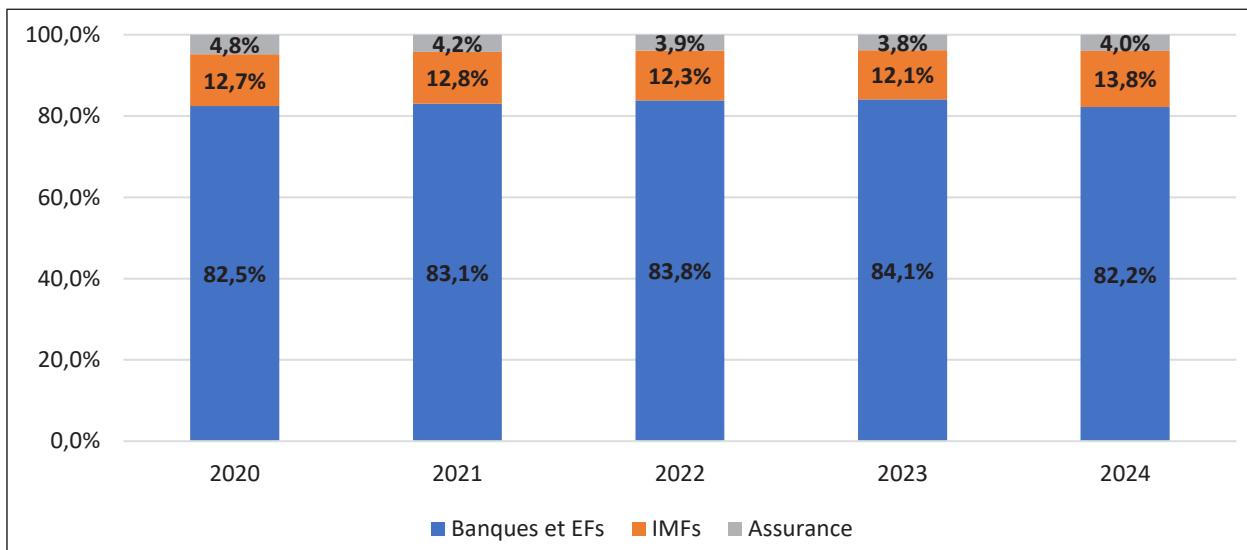
A fin 2024, le système financier du Burundi est composé de quatre (4) types d'institutions financières à savoir les Etablissements de

crédit (secteur bancaire), les Institutions de Microfinance, les compagnies d'assurance ainsi qu'un marché des capitaux en cours de développement.

Le secteur bancaire est constitué de quinze (15) Etablissements de crédit dont quatorze (14) banques et un (1) Etablissement financier. Le secteur de la Microfinance comptait quarante-sept (47) coopératives d'épargne et de crédit et trente-trois (33) Entreprises de microfinance, auxquelles s'ajoutent cent vingt-neuf (129) groupements financiers communautaires.

L'actif du secteur bancaire est le plus prépondérant du secteur financier national avec 82,2% du total actif tandis que le secteur de la microfinance et celui de l'assurance occupent respectivement 13,8% et 4,0%.

Graphique 3 : Evolution de la structure du système financier selon les actifs



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1. Secteur bancaire

En 2024, le secteur bancaire burundais est demeuré, en conformité avec le cadre réglementaire, solide et résilient.

2.1.1. Situation du secteur bancaire

A fin 2024, les activités du secteur bancaire sont principalement orientées dans le financement de l'économie et de l'Etat ainsi que dans la fourniture des moyens de paiement. Ainsi, Les crédits à l'économie du secteur bancaire représentaient 50,5%. Le secteur bancaire comptait cinq (5) banques d'importance systémique.

2.1.1.1. Emplois du secteur bancaire

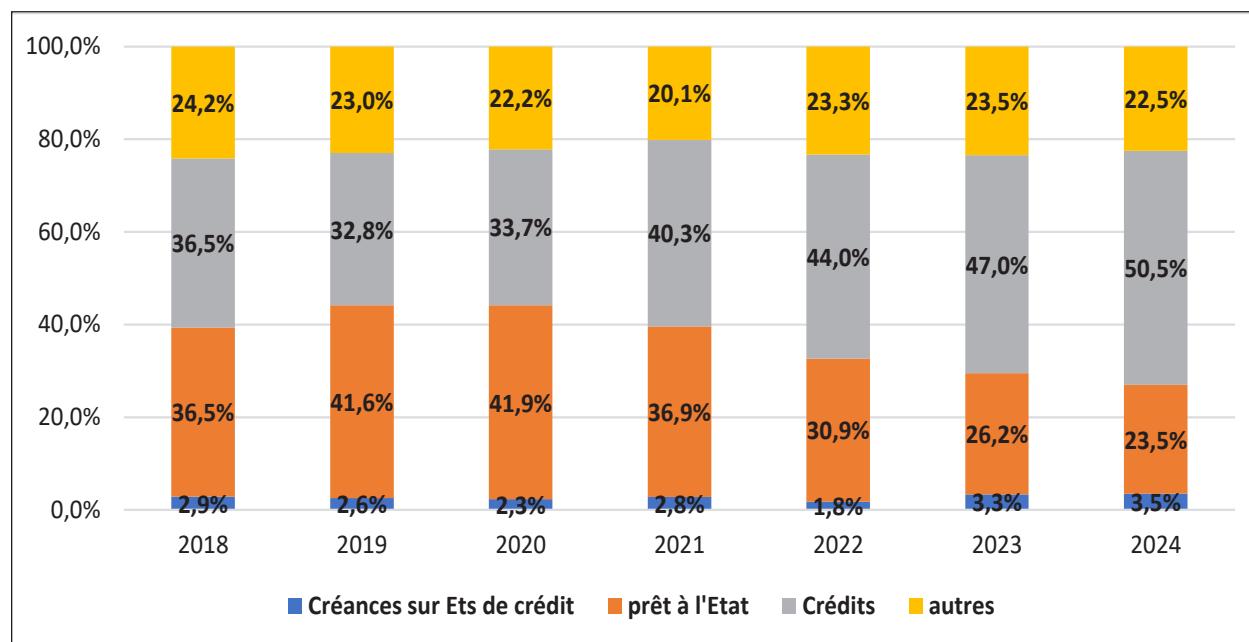
A fin 2024, le total actif du secteur bancaire a atteint 9 148,9 Mrds de BIF contre 7 908,5 Mrds de BIF à fin 2023, soit une augmentation de 15,7%. Les emplois du secteur bancaire sont principalement composés du crédit à l'économie 50,5% et du financement à l'Etat 23,5% contre

47% vers l'économie et 26,2% vers l'Etat en 2023. Les Banques d'Importance Systémique ont contribué à hauteur de 68,5% dans le financement du crédit à l'économie et de 80,5% dans le financement de l'Etat.

Le crédit est concentré dans les secteurs du commerce (33,5%), de la construction (16,1%) et de l'agriculture (16,3%). Les crédits distribués par les banques étaient majoritairement à court terme (44,5%) à fin 2024 contre 38,7% à fin 2023 tandis que les crédits à moyen et long termes représentaient 25,4% et 30,1% respectivement, en 2024 contre 26,8% et 34,5% en 2023.

Le financement de l'Etat s'opère à travers l'achat des Titres du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Les bons du Trésor sont d'une maturité de 13 semaines, 26 semaines et 52 semaines tandis que les obligations du Trésor sont d'une maturité allant de 2 ans et 10 ans. Les bons et obligations du Trésor forment l'essentiel du financement à l'Etat.

Graphique 4 : Structure des emplois



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

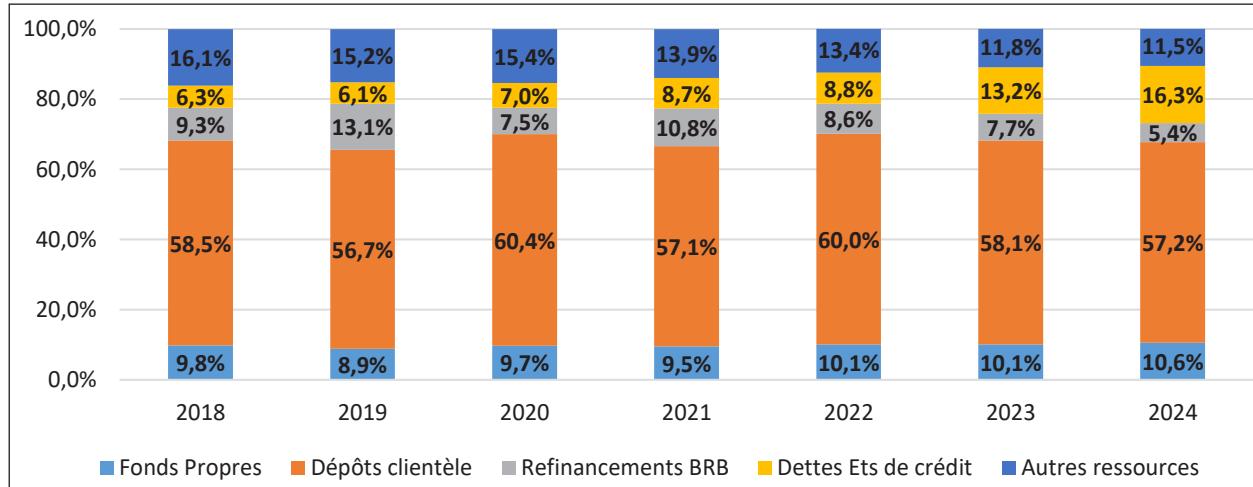
Evolution du système financier

2.1.1.2. Ressources du secteur bancaire

En 2024, les ressources du secteur bancaire sont principalement composées des dépôts de la clientèle (57,2% contre 58,1% en 2023), des dettes envers les établissements de crédit (16,3%

contre 13,2% 2023) ainsi que des Fonds propres 10,6% contre 10,1% en 2023). Les Banques d'Importance Systémique détiennent 67,8% des dépôts de la clientèle.

Graphique 5 : Structure des ressources



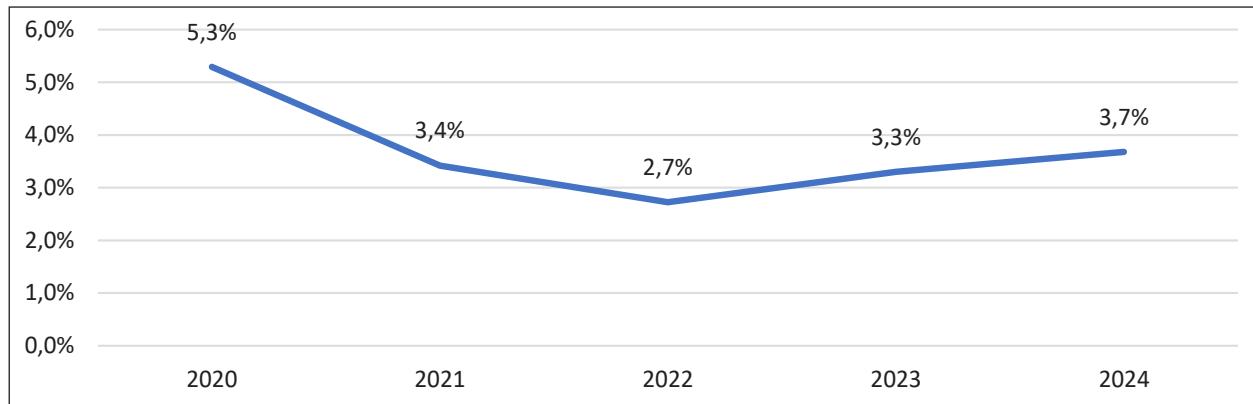
Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1.2. Qualité du portefeuille crédit

En glissement annuel, le taux de détérioration du portefeuille crédit du secteur a connu une augmentation de 0,4 point de pourcentage.

En effet, le taux de détérioration global est passé de 3,3% à fin décembre 2023 à 3,7% à fin décembre 2024.

Graphique 6 : Evolution du ratio des prêts non performants



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

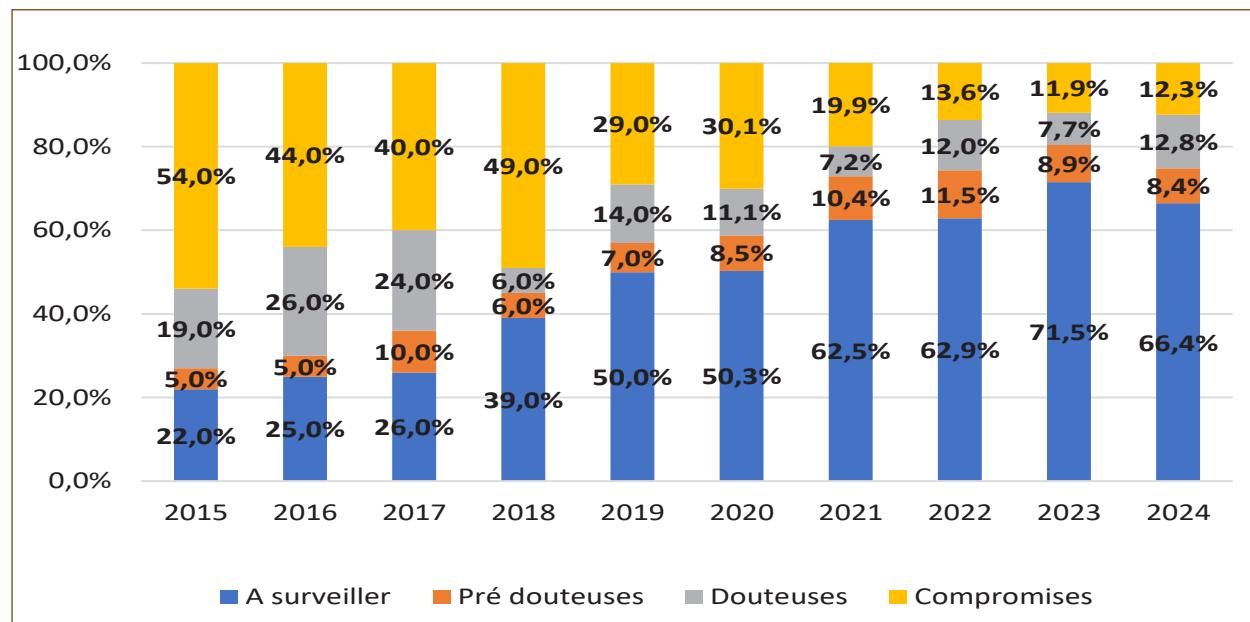
A fin 2024, au sein du portefeuille non performant, les secteurs d'activités les plus prépondérants étaient le commerce et l'habitat avec respectivement 53,7% et 12,1%.

Les créances à surveiller étant un indicateur précurseur des dégradations futures du portefeuille crédit, sont restées élevées d'une année à l'autre, s'établissant à 66,4%. Ainsi, pour

faire face à cette dégradation du portefeuille, les banques ont constitué des provisions avec

un taux de provisionnement général de 62,1 % contre 56,0%.

Graphique 7: Structure des créances impayées au Burundi

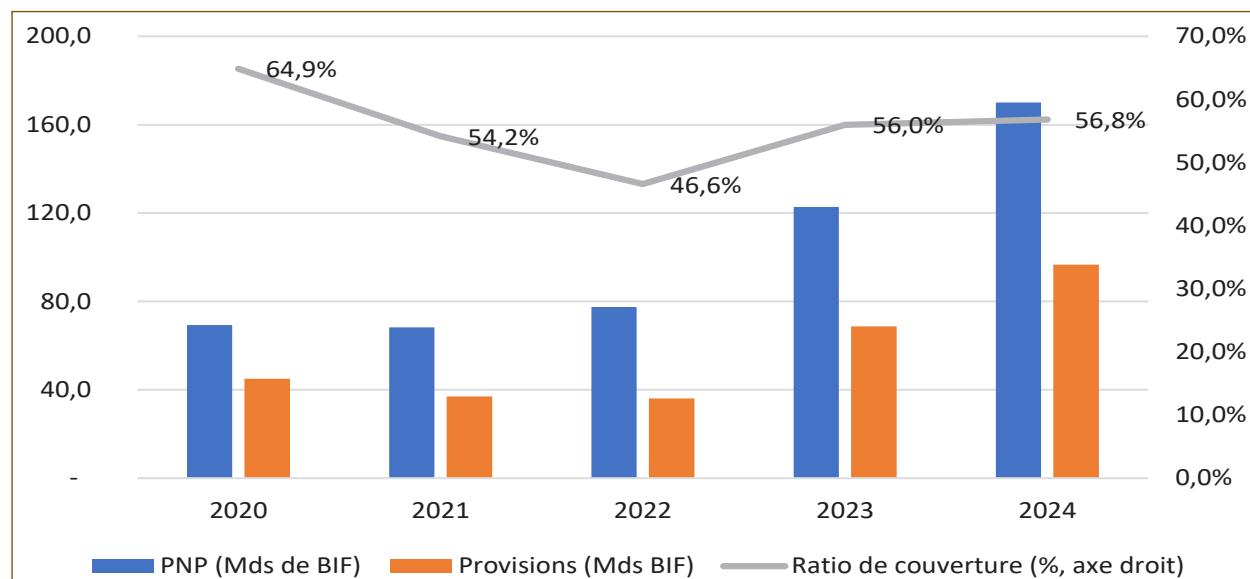


Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Le taux de provisionnement des prêts non performants a diminué passant de 86,5% en 2023 à 62,1% en 2024. En effet, le montant des prêts non performants a augmenté de 39,5%, passant de 122,7 Mrds BIF en 2023 à 171,3 Mrds de BIF en

2024 tandis que celui des provisions a augmenté de 0,1%. Ainsi, les provisions constituées pour les prêts non performants sont de 106,3 Mrds de BIF en 2024 contre à 106,2 Mrds de BIF en 2023.

Graphique 8 : Taux de provisionnement des créances non performantes



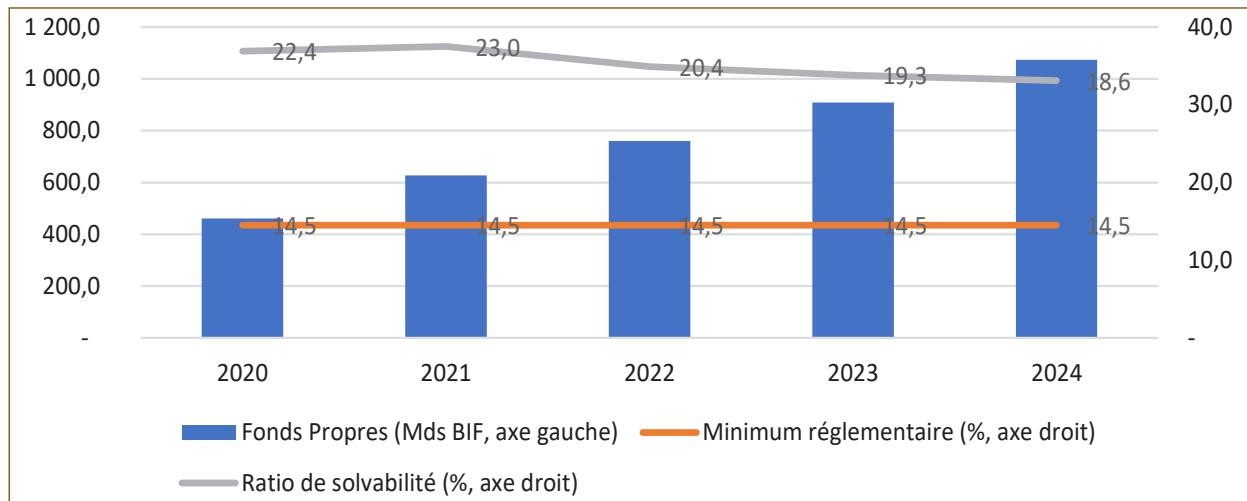
Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1.3. Adéquation des Fonds propres

En 2024, le secteur bancaire disposait de fonds propres suffisants. Ils ont augmenté de 17,8 %, pour s'établir à 1071,2 Mds BIF à fin décembre 2024 contre 909,1 Mds BIF à fin décembre 2023. Cette amélioration a été due à l'augmentation du capital minimum des Etablissements de

crédit. Toutefois, le ratio de solvabilité globale a légèrement baissé, revenant de 19,3% à 18,6% à fin décembre 2024 suite à une plus grande augmentation des prises de risques comparé à celle des fonds propres précédemment évoqués.

Graphique 9 : Adéquation des fonds propres



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1.4. Liquidité

A fin 2024, le ratio de liquidité est demeuré dans les limites de la norme réglementaire de 100% en monnaie locale et en monnaie étrangère, avec respectivement un ratio de 171,0% et de

212,0%. Toutefois, la conformité globale du secteur bancaire au ratio de liquidité renferme des disparités.

Tableau 5: Evolution du ratio de liquidité

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de Liquidité BIF (en %)	213,5	192,8	169,2	173,8	171,0
Ratio de Liquidité devises (en %)	172,4	135,5	161,5	115,45	212,0
Ratio de Liquidité global (en %)	210,4	187,5	168,7	168	175,8
Norme (en %)	≥100	≥100	≥100	≥100	≥100

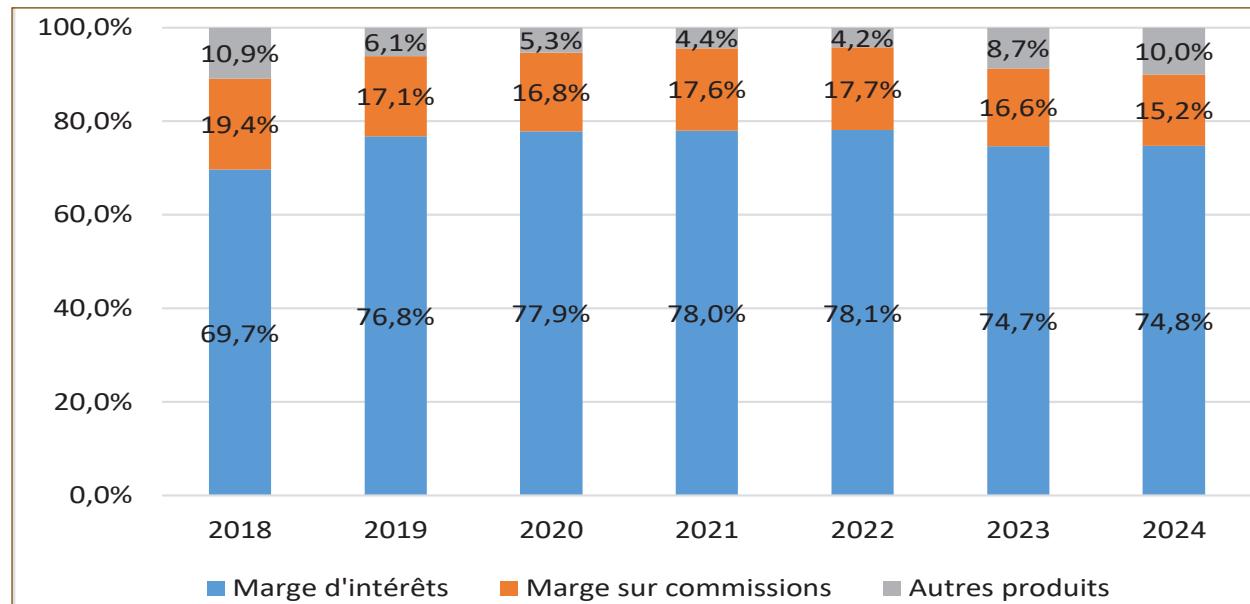
Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1.5. Rentabilité du secteur bancaire

Le secteur bancaire est demeuré rentable. Le produit net bancaire a augmenté de 24,4% passant de 476 646,8 MBIF à fin 2023 à 592 823,3 MBIF à fin 2024, de même que le résultat

net des Etablissements de crédit qui a augmenté de 26,7%, passant de 161 462,8 MBIF à 204 587,4 MBIF sur la même période.

Graphique 10 : Répartition du Produit Net Bancaire

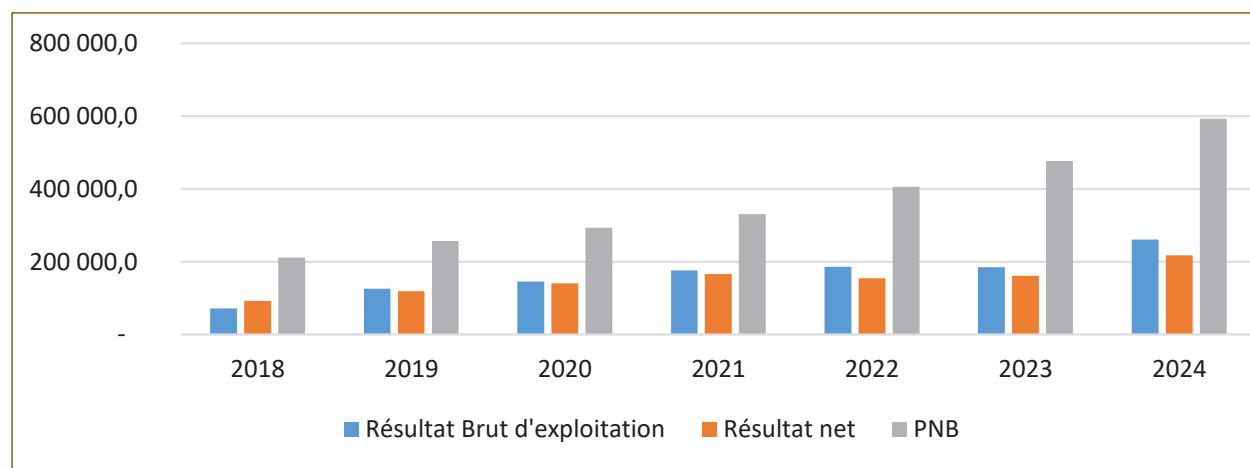


Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Aussi, la rentabilité des actifs et celle des fonds propres ont augmenté, s'établissant respectivement à 2,2% et 19,1% contre 2%

et 17,8% en 2023 suite à une augmentation consistante du résultat.

Graphique 11 : Soldes Intermédiaires de Gestion (en Mrds de BIF)

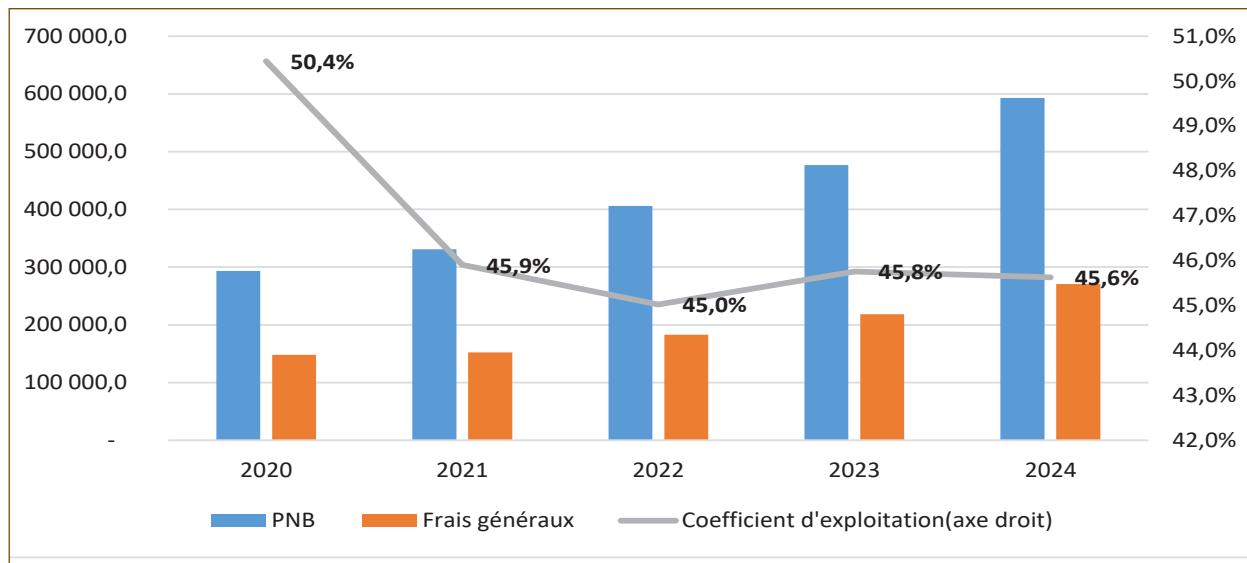


Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Evolution du système financier

A fin 2024, les frais généraux ont augmenté de 24,1% et le Produit Net Bancaire de 24,5%.

Graphique 12 : Frais généraux (MBIF) et Coefficient d'exploitation (%)



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

2.1.6. Tests de résistance

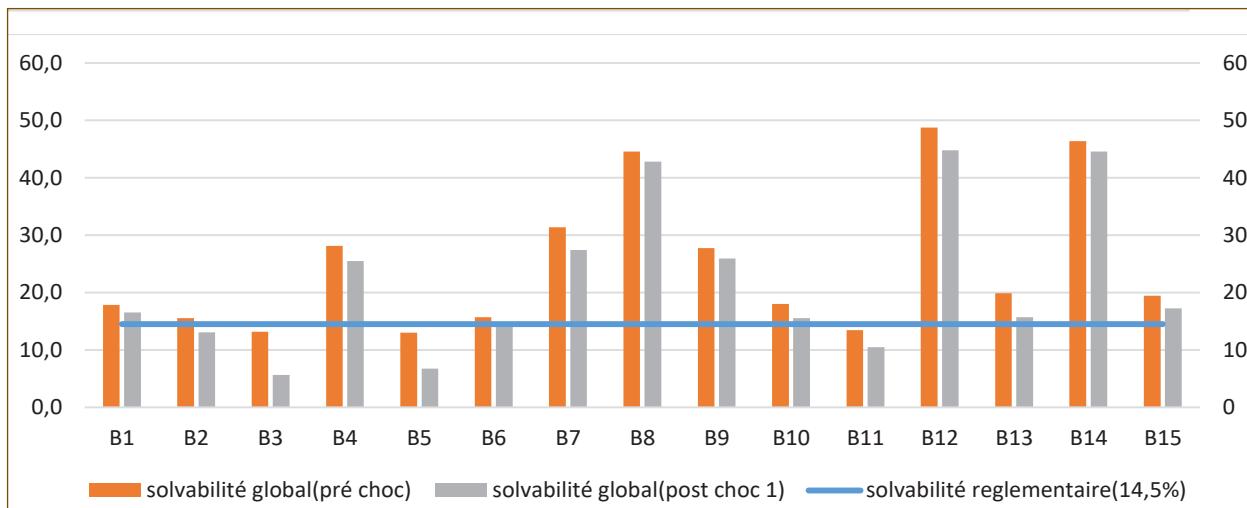
L'évaluation de la résilience d'un système financier fait partie du processus de gestion du risque. En effet, après une évaluation de la solidité du système bancaire selon la réglementation régissant les activités bancaires en vigueur, il est d'usage d'évaluer sa résilience sous des conditions adverses hypothétiques.

On distingue deux grandes catégories de tests de résistance. Les tests microprudentiels évaluant la résistance de chaque institution de manière isolée et les tests macroprudentiels qui évaluent la résistance de l'ensemble du système financier permettant ainsi de capturer l'impact des risques systémiques préalablement identifiés. Les premiers peuvent être conduits de façon ascendante (par les banques en interne) ou de façon descendante (par le régulateur).

Du point de vue microprudentiel, le test de résistance a été conduit pour évaluer la résilience de 15 Etablissements de crédit au risque de crédit et au risque de liquidité.

Sur le risque de crédit, quatre (4) types de chocs ont été simulés. Il s'agit du choc de réajustement du provisionnement, du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants, du choc de dégradation sectoriel ainsi que du choc de dégradation des grands débiteurs. Ces chocs sont simulés en scénario sévère.

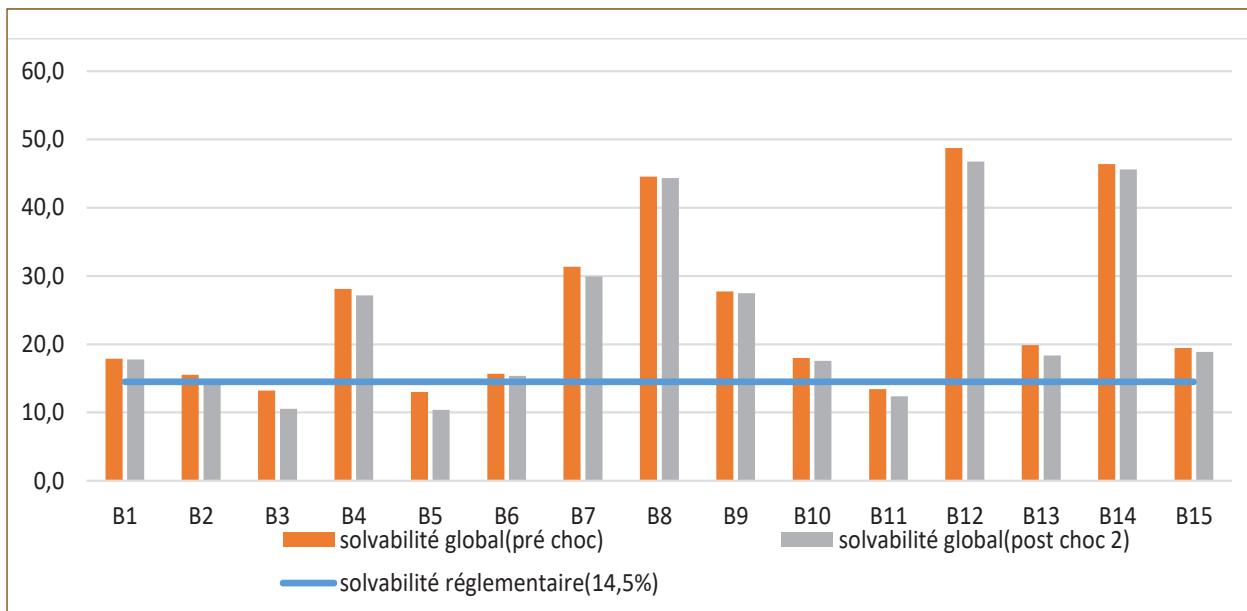
Pour le choc de réajustement du provisionnement, il est simulé un niveau de provisionnement plus élevé (1,5 fois plus que l'existant). Les résultats sont tels que cinq (5) Etablissements de crédit sur quinze (15) ne résistent pas à ce choc.

Graphique 13: Résultat du choc de réajustement du provisionnement

Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Pour le choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants, il est simulé un provisionnement supplémentaire suite à une migration hypothétique de 50 % des prêts

performants vers les prêts non performants et un provisionnement conséquent de 75%. Les résultats sont tels que trois (3) Etablissements de crédit sur quinze (15) ne résistent pas à ce choc.

Graphique 14: Résultat du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants

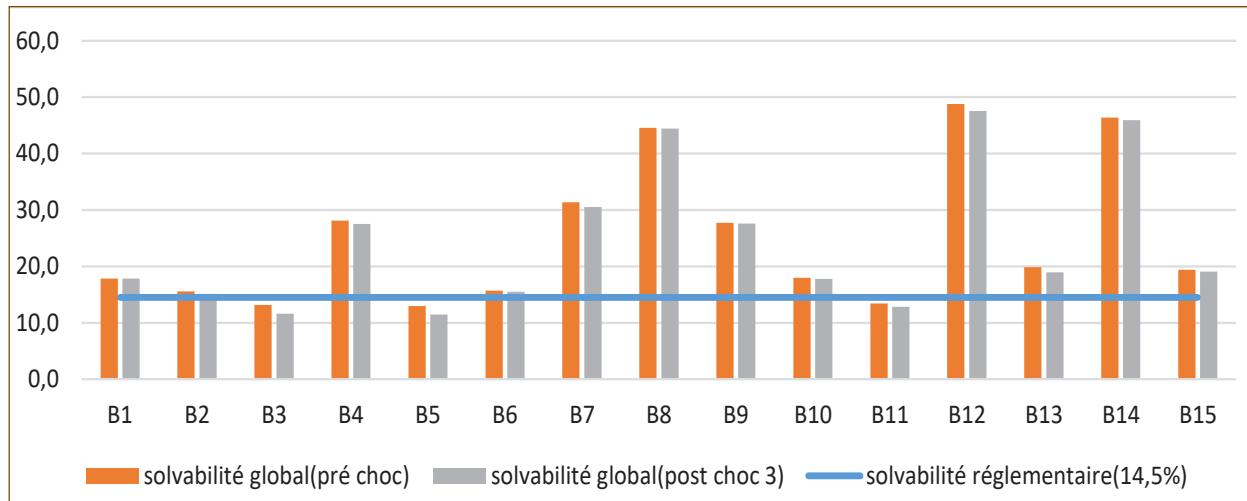
Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Pour le choc de dégradation sectoriel, il est simulé un provisionnement supplémentaire suite à une dégradation hypothétique de 30% de chaque secteur d'activité et un provisionnement

conséquent de 75%. Les résultats sont tels que trois (3) Etablissements de crédit sur quinze (15) ne résistent pas à ce choc.

Evolution du système financier

Graphique 15: Résultat du choc de dégradation sectoriel

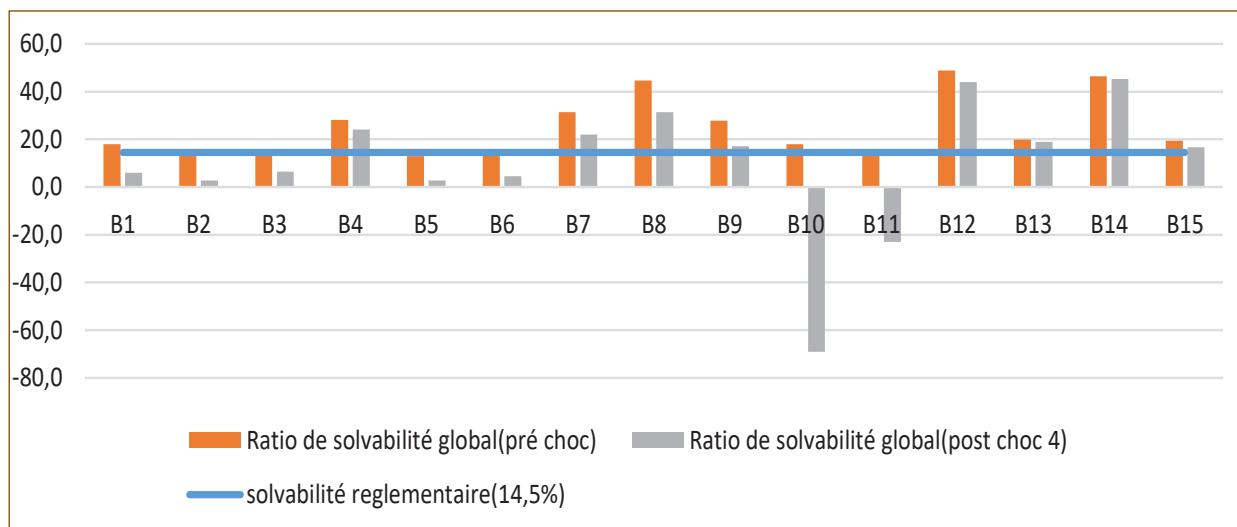


Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Pour le choc de dégradation des grands débiteurs, il est supposé un provisionnement supplémentaire de 75% suite à une dégradation hypothétique des 3 plus grands débiteurs par

établissement de crédit. Les résultats sont tels que sept (7) Etablissements de crédit sur quinze (15) ne résistent pas à ce choc.

Graphique 16: Résultat du choc de dégradation des grands débiteurs



Source : BRB, reporting des établissements de crédit

Sur le risque de liquidité, il a été simulé un retrait soutenu pendant 5 jours consécutifs à hauteur de:

- 15% par jour pour les dépôts courants en monnaie locale ;
- 10% par jour pour les dépôts courants en monnaie étrangère ;
- 3% par jour pour les dépôts à terme en monnaie locale ;

- 1% par jour pour les dépôts à terme en monnaie étrangère.

Les résultats sont tels que à la fin de la cinquième journée cinq Etablissements de crédit ne résistent pas à ce choc.

Du point de vue macro prudentiel, le test de résistance a été conduit pour évaluer la résilience du secteur bancaire national par rapport aux risques préalablement identifiés au premier chapitre. Il s'agit, d'une part, d'une simulation de dégradation de ces indicateurs porteurs de risque et, d'autre part, de l'impact de cette dégradation hypothétique quant à la solvabilité globale du secteur bancaire national.

Les résultats sont tels que la solvabilité du secteur bancaire est vulnérable à hauteur de 3,7% de la solvabilité initiale (18,6%) par rapport au risque de l'augmentation du niveau de l'inflation.

2.2. Secteur de la Microfinance

Le secteur de la microfinance participe dans la fourniture des services financiers aux personnes à faible revenu, et est considéré comme un outil essentiel pour faciliter l'inclusion financière. Ainsi, la microfinance est devenue un dispositif à la mode sur les marchés du crédit en tant qu'instrument de développement socioéconomique. Au Burundi, les institutions exerçant les activités de microfinance sont réparties en quatre (4) catégories. Il s'agit :

- Des entreprises de microfinance, des Sociétés coopératives financières et autres types d'institutions de microfinance ayant la forme juridique de société anonyme, de société publique ou de société mixte qui effectuent les opérations de collecte des dépôts et d'octroi de crédits et qui offrent accessoirement d'autres services financiers au profit de leurs clientèles ;
- Des Fonds de financement et/ou de garantie exerçant les activités de microfinance, des Programmes de microcrédit affiliés aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aux Associations Sans But Lucratif

(ASBL) qui octroient des crédits mais qui ne sont pas autorisées à collecter les dépôts du public ;

- Des Coopératives d'Epargne et de Crédit ayant la forme juridique de Société Coopérative qui exécutent les opérations de collecte des dépôts de leurs membres et leur consentent des crédits et accessoirement d'autres services financiers et
- Des Groupements Financiers Communautaires de type sociétés coopératives, groupements pré-coopératifs, associations villageoises d'épargne et de crédit qui collectent les cotisations de leurs membres et leur octroient des crédits selon l'approche convenue.

A fin 2024, le secteur de la Microfinance burundais comptait deux cent et neuf (209) institutions de microfinance dont quarante-sept (47) coopératives d'épargne et trente-trois (33) Entreprises de Microfinance, auxquelles s'ajoutent cent vingt-neuf (129) groupements financiers communautaires.

Les coopératives dominent le marché du secteur, regroupant à elles seules 81,0% des actifs et 79,7% des dépôts.

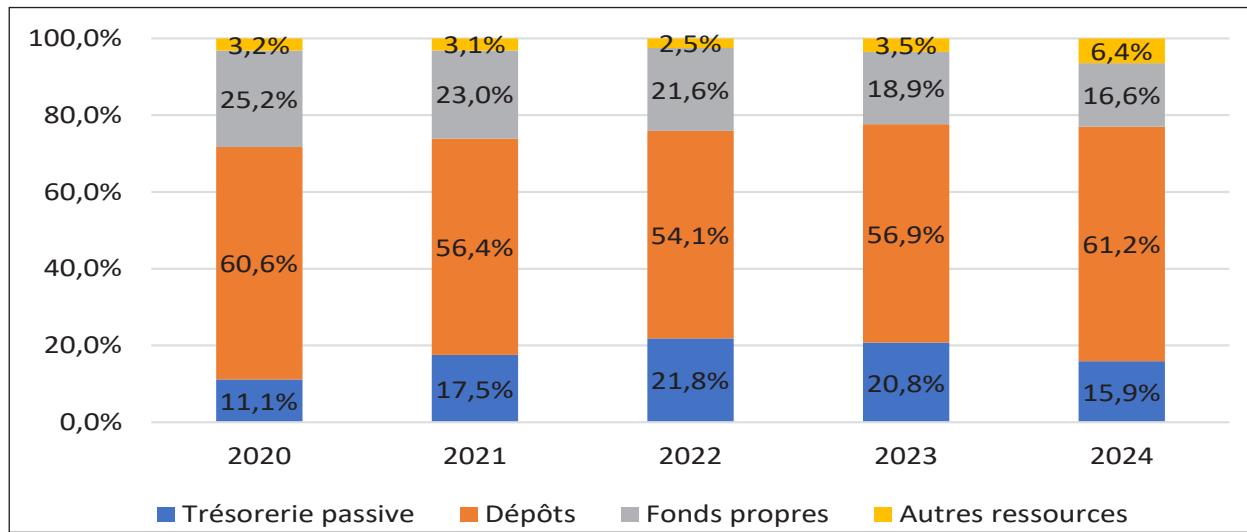
2.2.1. Situation du secteur de la Microfinance

2.2.1.1. Ressources du secteur de la Microfinance

La principale ressource du secteur de la microfinance est faite de dépôts de la clientèle. Ces derniers ont connu une croissance de 46,5% en glissement annuel, passant de 646 925 MBIF à 948 285 MBIF à fin 2024.

Evolution du système financier

Graphique 17: Répartition des ressources des IMF



Source : BRB, reporting des IMF

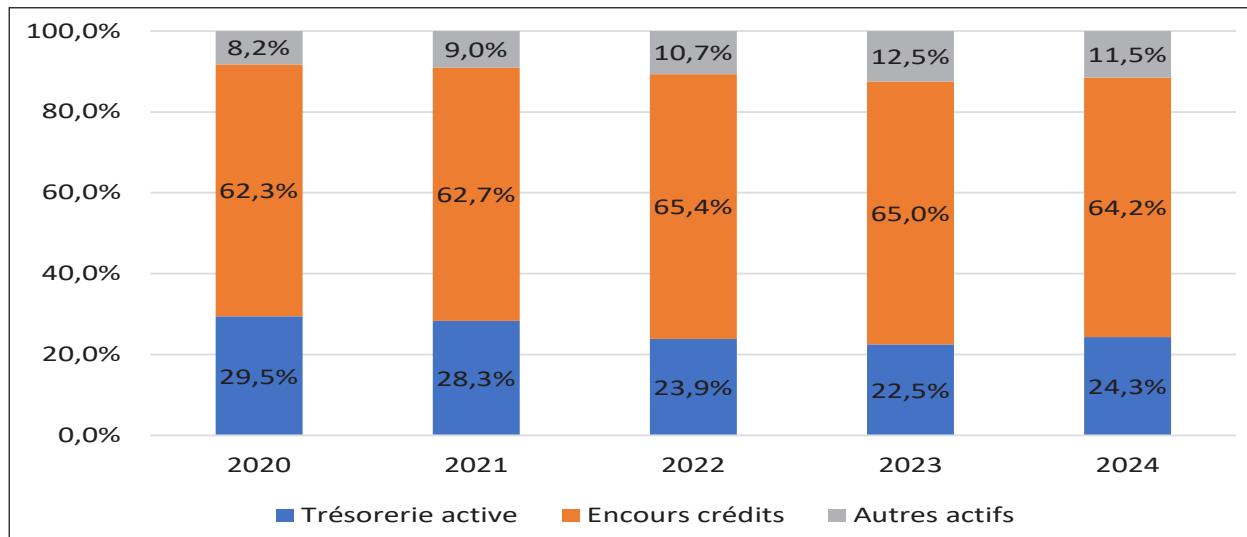
2.2.1.2. Emplois du secteur de la

Microfinance

Les emplois du secteur de la microfinance se concentrent sur l'octroi des crédits. L'encours crédits au sein des IMF a atteint 994 905,7 MBIF

en 2024 contre 765 362,4 MBIF en 2023, soit une augmentation de 30,0%.

Graphique 18: Evolution des emplois des IMF



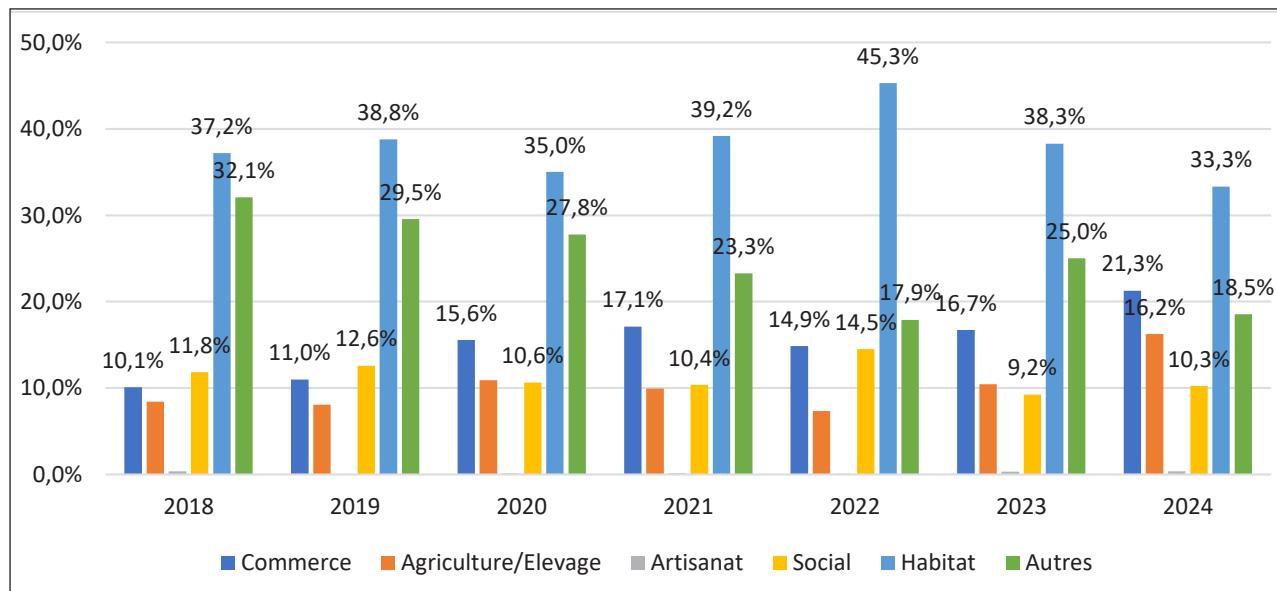
Source : BRB, reporting des IMF

2.2.2. Structure des financements par secteur

Le secteur de l'habitat est le plus privilégié par les IMF par rapport à d'autres secteurs avec 33,3% des crédits en 2024 contre 38,3% en 2023. Etant

un secteur porteur de la croissance, le secteur de l'agriculture bénéficie d'un financement croissant soit 16,2% en 2024 contre 10,4% en 2023.

Graphique 19: Répartition du crédit par secteur d'activité



Source : BRB, reporting des IMF

2.2.3. Qualité du portefeuille crédit

Le taux de détérioration du portefeuille crédit s'est amélioré revenant de 7.02% à 6.32%.

Toutefois, les crédits en souffrance ont augmenté de 16,9%.

Tableau 6: Qualité du portefeuille crédit

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours crédits(en MBIF)	374,151.70	474,882.20	638,663.70	765,776.00	994,905.70
Crédits sains	355,899.70	445,008.20	595,665.00	712,011.87	932,008.83
Crédits en souffrance	18,252.00	29,874.00	42,259.40	53,764.13	62,896.87
Provisions	8,413.90	11,917.70	18,350.90	26,431.89	30,077.32
Encours crédits net	365,737.80	462,964.50	619,573.60	739,344.11	964,828.38
Taux de provisionnement	46.10%	39.90%	43.40%	49.16%	47.82%
Taux de détérioration	4.88%	6.29%	6.62%	7.02%	6.32%

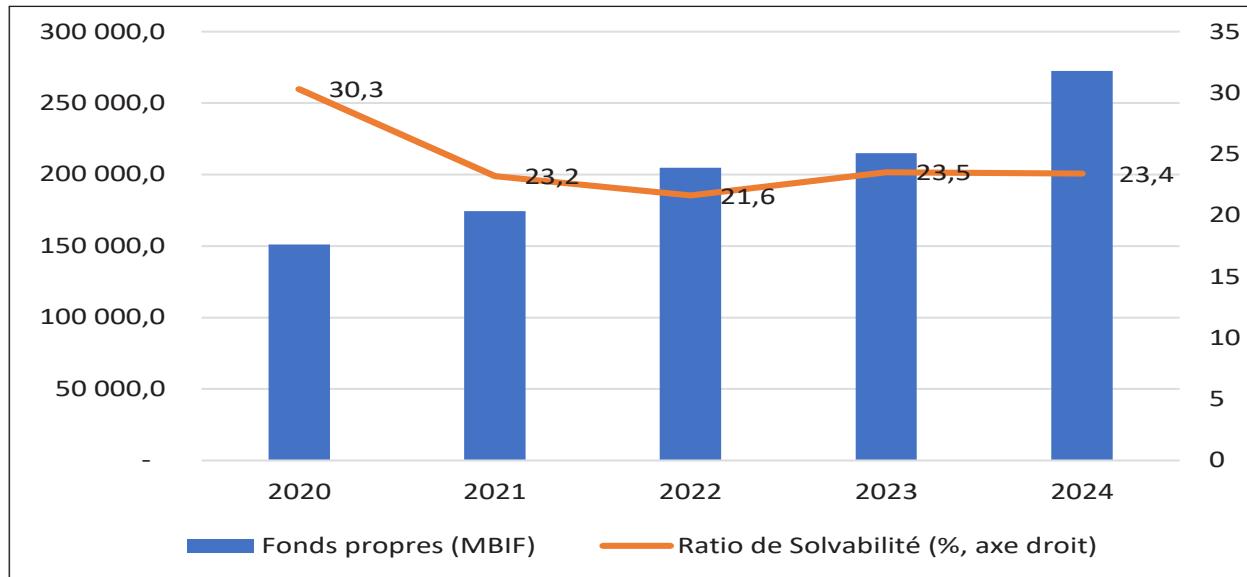
Source : BRB, reporting des IMF

2.2.4. Adéquation des fonds propres du secteur de la Microfinance

Le secteur de la microfinance reste suffisamment capitalisé et les fonds propres ont augmenté d'une année à l'autre, s'établissant à 257 184,6 MBIF en 2024 contre 215 042,4 MBIF en 2023, soit

une progression de 19,6%. Par contre, le ratio de solvabilité globale du secteur a augmenté de 0,2 point de pourcentage, se fixant à 25,7% contre 25,5% en 2023 et, restant supérieur à la norme réglementaire de 12%. Toutefois, ce ratio moyen du secteur renferme des disparités car certaines IMF ne respectent pas la norme.

Graphique 20: Evolution des fonds propres



Source : BRB, reporting des IMF

2.2.5. Liquidité du secteur de la Microfinance

A fin 2024, le secteur de la microfinance était liquide par rapport à la norme réglementaire minimale de 20%. Le ratio de liquidité a augmenté de 2,3 points de pourcentage, se fixant à 33,2% en 2024 contre 30,9% en 2023. Toutefois, certaines IMF demeurent en dessous de cette norme. Le ratio crédit sur ressources est de 82,3%. Il figure dans la norme réglementaire acceptable, d'en deçà de 200%.

2.2.6. Principaux risques des Microfinances

Les principaux risques auxquels font souvent face les IMF, dans l'exercice de leurs activités quotidiennes, sont notamment liés à la solvabilité et à la liquidité. Aussi, le secteur de la microfinance du Burundi accuse également des insuffisances persistantes du point de vue organisationnel, ce qui implique le risque opérationnel.

2.2.6.1. Risque de crédit

Le risque crédit des IMF est dû à leur activité principale d'octroi des crédits. Il est observé que ce risque est grandissant dans la mesure où les crédits en souffrance ont augmenté de 16,9%.

2.2.6.2. Risque opérationnel

Le risque opérationnel encouru par les IMFs est constaté au niveau de la qualité des systèmes d'information. En effet, cela expose les institutions à la non fiabilité des données et celle de la non fourniture des données dans les délais à la BRB chargée de la régulation.

3

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DU MARCHE FINANCIER

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DU MARCHE FINANCIER

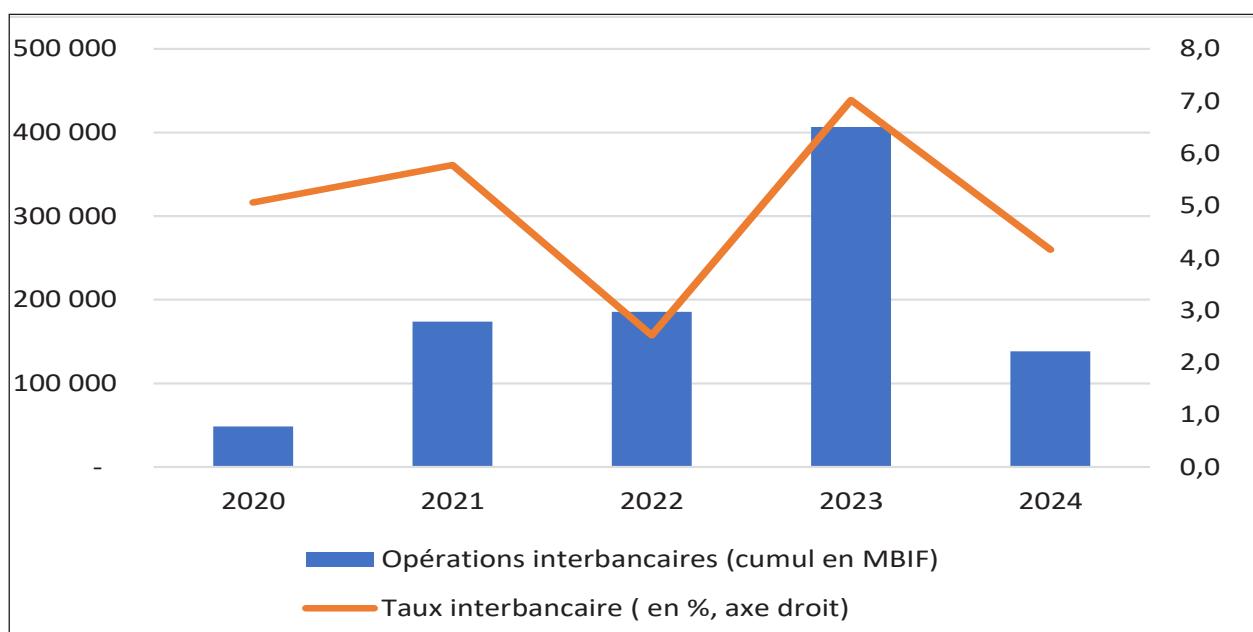
3.1. Marché monétaire

3.1.1. Marché interbancaire

A fin décembre 2024, le volume des opérations interbancaires a baissé par rapport à fin décembre 2023, s'établissant à 138 200 MBIF contre 406

800 MBIF. Sur la même période, le taux d'intérêt interbancaire a baissé, ressortissant à 4,2% contre 7,0 % à fin décembre 2023.

Graphique 21 : Opérations sur le marché interbancaire

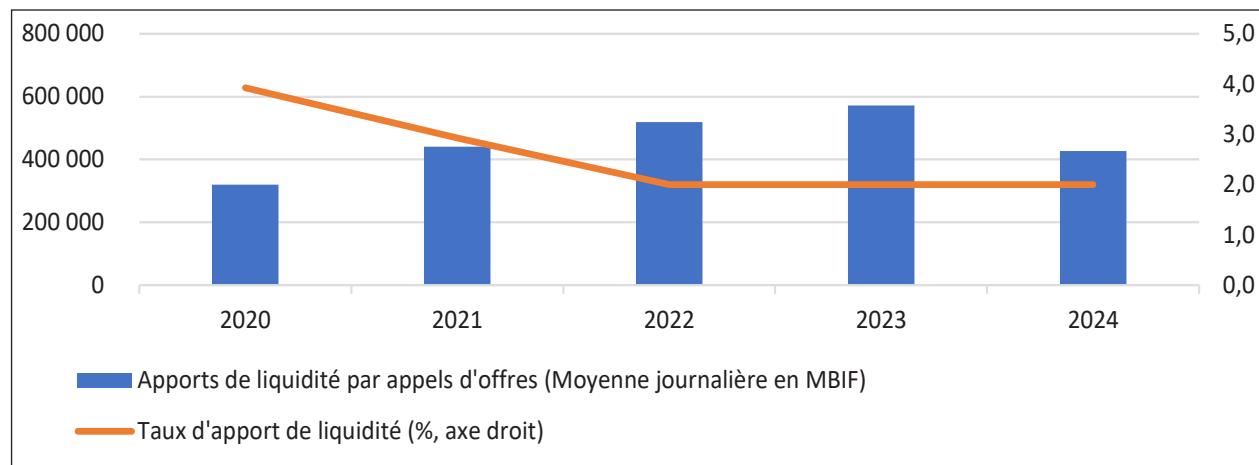


Source : BRB

3.1.2. Opérations d'apport de liquidité par la BRB et liquidité bancaire

Au cours de l'année 2024, les injections de liquidité par la BRB dans le secteur bancaire par appel d'offres ont été essentiellement constituées des refinancements en faveur des secteurs porteurs de croissance. Toutefois, leur volume a baissé

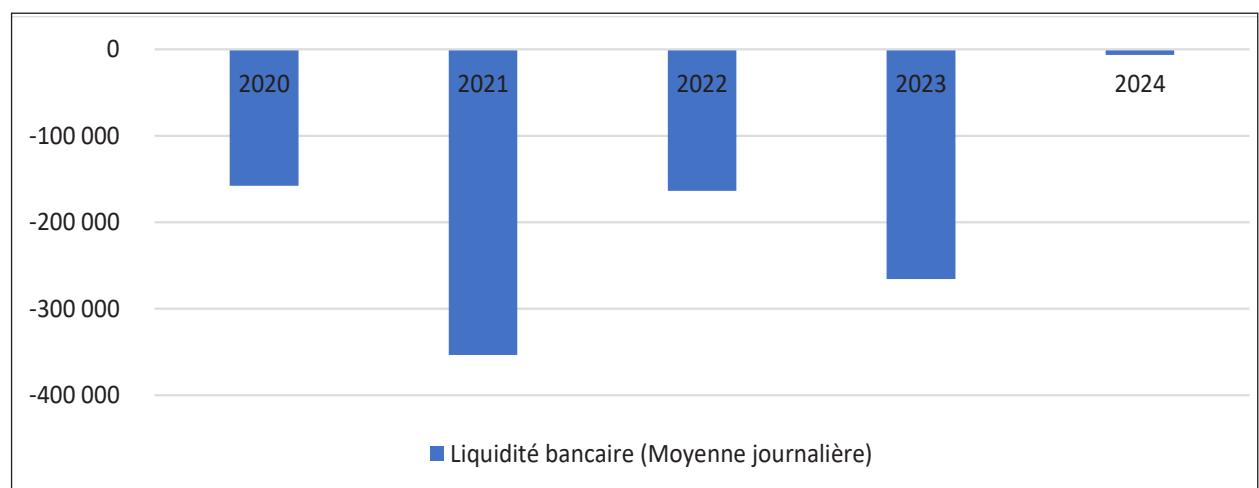
suite à la suspension de ces refinancements en 2022 à l'exception de ceux orientés dans le secteur agropastoral. Ainsi, leur encours s'élève à 426 942 MBIF à fin 2024 contre 572 394 à fin 2023, soit une baisse annuelle de 25,4 %. Le taux d'intérêt pour ces opérations a été maintenu à 2,0%.

Graphique 22 : Apports de liquidité par appels d'offres

Source : BRB

En 2024, sans interventions de la BRB, les réserves liquides des banques s'amélioreraient de 97,6% tout en restant négatives, et s'établiraient

à -6 386 MBIF contre -265 501 MBIF en 2023, en moyenne annuelle.

Graphique 23 : Evolution de la Liquidité bancaire sans interventions de la BRB

Source : BRB

La vulnérabilité du secteur au problème de liquidité peut être appréhendée à travers ce niveau des réserves des banques qui est resté faible depuis près de quatre ans. Toutefois, cet état des faits n'a pas eu d'impacts négatifs sur la stabilité du secteur financier étant donné qu'une bonne partie des réserves des banques a servi à accumuler des titres de la dette publique sous forme de bons et obligations du Trésor.

3.1.3. Marché des titres du Trésor

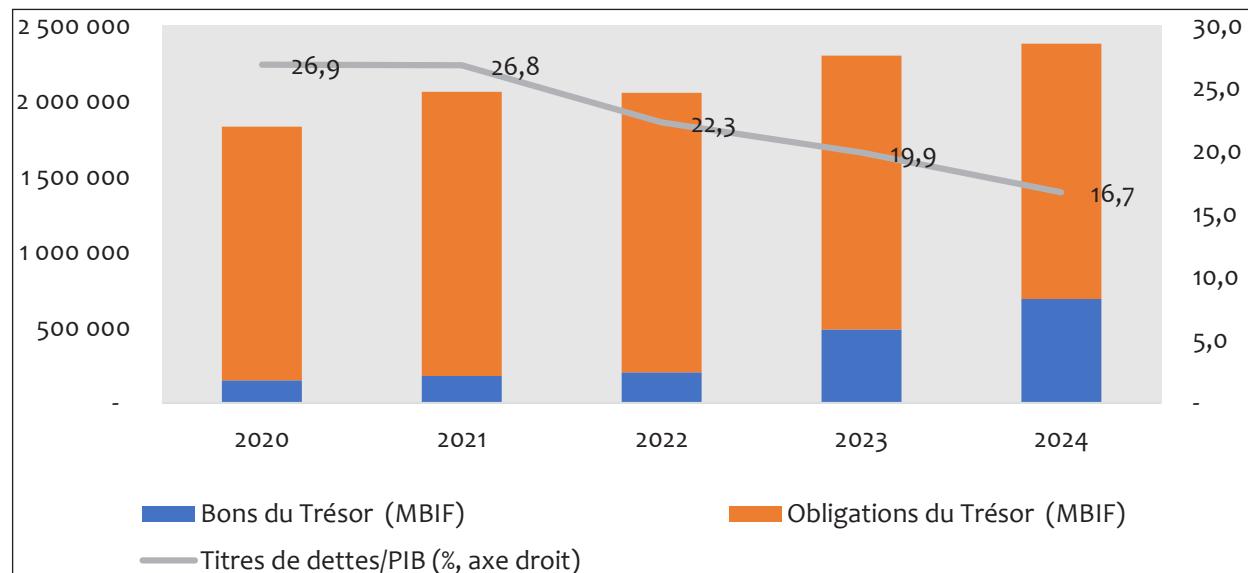
En 2024, la BRB a poursuivi l'émission des titres du Trésor (bons et obligations du Trésor) par adjudication pour le compte de l'Etat. L'encours total des titres du Trésor a augmenté de 3,4%, s'établissant à 2 376 304 MBIF à fin 2024 contre 2 301 023 MBIF à fin 2023.

L'augmentation du financement de l'Etat à travers le marché des titres du Trésor a conduit

à la hausse du portefeuille en titres du Trésor détenus par le secteur bancaire de 5,4% en 2024, s'établissant à 2 114 017 MBIF à fin 2024 contre 2 005 978 MBIF à fin 2023. La part des titres

du Trésor détenus par le secteur bancaire s'est établie à 16,7 % du PIB contre 19,9 % du PIB à fin 2023.

Graphique 24 : Encours des titres du Trésor détenus par le secteur bancaire



Source : BRB

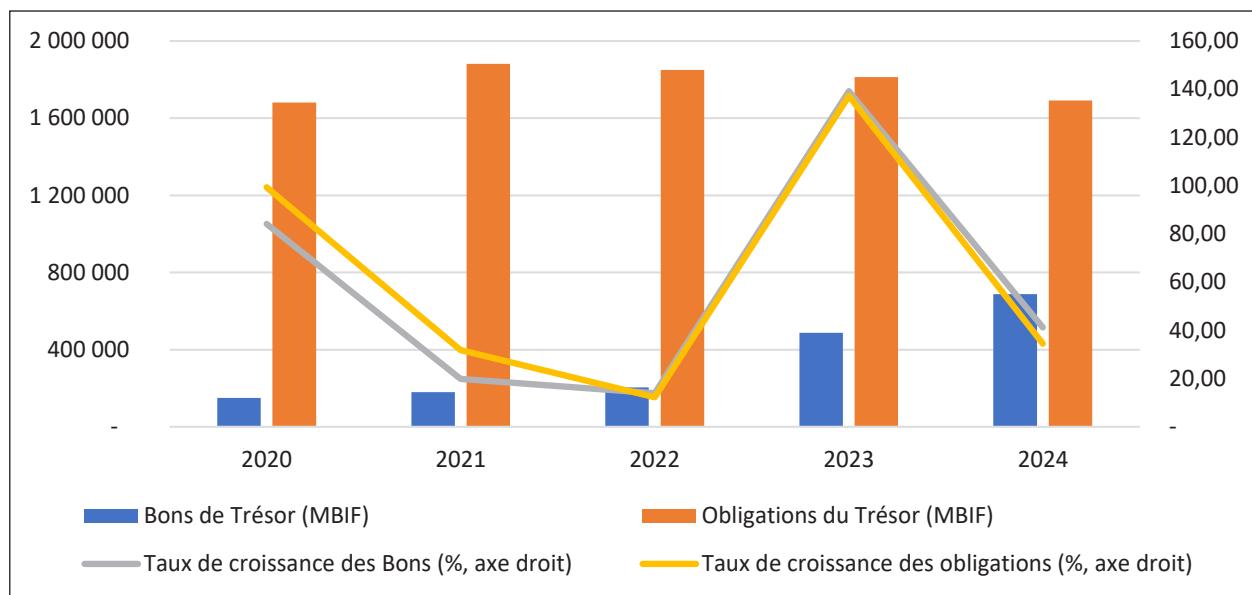
3.2. Infrastructures du marché financier

Pour le bon fonctionnement du marché primaire et secondaire des titres du Trésor (Bons et obligations du Trésor), la BRB assure les fonctions centrales pour la conservation des titres et le bon déroulement des transactions sur ces marchés à travers le Dépositaire Central des Titres (CSD). Ainsi, la BRB conserve les titres inscrits sur les comptes titres dans le CSD et gère le système de règlement/livraison pour toutes les transactions

réalisées sur les titres. La performance et la fiabilité dudit système constituent la base fondamentale pour le bon fonctionnement du système financier et l'évaluation des risques systémiques en raison du volume des actifs financiers et des flux traités à travers ce système.

L'encours des titres du Trésor traités dans le CSD s'est établi à 2 376 304 MBIF à fin 2024 contre 2 301 023 MBIF à fin 2023, soit une hausse de 3,4%. Le taux d'accroissement du volume des titres du Trésor traités dans le CSD a été moins important pour les bons du Trésor et plus important pour les obligations du Trésor.

Graphique 25 : Evolution des titres du Trésor traités via le CSD



Source : BRB

4

CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

4.1. Régulation du secteur bancaire

En vue de soutenir la croissance économique, de prévenir les risques systémiques et de promouvoir un environnement financier stable, inclusif et transparent, la BRB, en tant qu'Autorité de régulation des institutions financières assujetties, a édicté au cours de l'exercice 2024 :

- Le Règlement N° 001/2024 du 12 avril 2024 relatif aux entités exerçant au Burundi des opérations de financement et/ou de garantie ;
- La Circulaire N°01/2024 relative au capital minimum obligatoire des établissements de financement et/ou de garantie édictée en vertu dudit règlement ;
- La Circulaire N° 02/2024 relative à la tarification des services rendus aux établissements de financement et/ou de garantie édictée en vertu du même règlement.

4.2. Régulation du secteur de la microfinance

Afin de faciliter les Groupements Financiers Communautaires (GFC) dans l'exercice de leurs activités et de renforcer la Circulaire N° 14/M/23 du 10 octobre 2023 relative à leur enregistrement et fonctionnement, édictée en vertu du Règlement N° 001/2018 relatif aux activités de microfinance, la BRB a adressé une lettre circulaire obligeant les GFC à se faire enregistrer en tant qu'organismes encadreurs ou initiateurs des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VISLA et Tontines.

4.3. Régulation du marché des capitaux

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre réglementaire moderne, cohérent et sécurisé pour le développement d'un marché financier stable, transparent et crédible au Burundi, les différents règlements ont été édictés :

- Le Règlement N° 08/2024 portant modification du règlement N° 01/2024 du 26/01/2024 régissant l'octroi d'agrément ou d'autorisation ;
- Le Règlement N° 02/2024 du 26/01/2024 régissant la gouvernance d'entreprise ;
- Le Règlement N° 03/2024 du 26/01/2024 régissant la conduite des affaires ;
- Le Règlement N° 04/2024 du 26/01/2024 régissant l'offre publique des valeurs mobilières ;
- Le Règlement N° 06/2024 du 30/04/2024 relatif aux fournisseurs des services d'information, d'analyse et d'évaluation ;
- Le Règlement N° 07/2024 du 30/04/2024 relatif au code de conduite des journalistes commentant le marché des capitaux du Burundi ;
- Le Règlement N° 09/2024 du 02/12/2024 régissant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

4.4. Régulation des compagnies d'assurance

En 2024, dans l'optique de renforcer la surveillance du secteur des assurances, un nouveau règlement a été édicté. Il s'agit du Règlement N° 540/93/001 du 19/03/2024

Evolution du cadre légal et réglementaire

régissant les activités de bancassurance au Burundi, selon lequel un établissement de crédit ou une institution de microfinance peut exercer des activités de bancassurance moyennant une autorisation délivrée par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances.

4.5. Cadre de la supervision macroprudentielle

Dans le cadre de la gestion des crises, la BRB a mis en place un Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR). Toutes les institutions assujetties ont versé leurs primes annuelles au compte du FGDR ouvert dans les livres de la BRB. Ces fonds vont servir à indemniser les déposants des institutions assujetties en cas de faillite.

La BRB travaille également sur un projet de mémorandum d'entente entre les différentes autorités de régulation du système financier du Burundi en vue de mettre en place un Comité National de Stabilité Financière.

4.6. Régulation dans le cadre de la politique monétaire et de change

Dans l'objectif de renforcer la stabilité macroéconomique, sécuriser les opérations en devises, et améliorer l'efficacité des interventions monétaires, la Banque de la République du Burundi a édicté :

- Le Règlement N° 004/2024 relatif aux opérations sur les titres émis par la Banque de la République du Burundi ;
- La Circulaire N° 008/RC/2024 relative aux conditions requises pour l'octroi d'un prêt et/ou d'une garantie en devises édictée en

vertu de la réglementation des changes du 28/12/2023;

4.7. Régulation dans le cadre des systèmes de paiement

Afin de moderniser, de renforcer et d'harmoniser le cadre juridique et opérationnel applicable aux établissements de paiement et aux services connexes, notamment dans un contexte de développement rapide des technologies financières et de la numérisation des services financiers au Burundi, la BRB a édicté :

- Le Règlement N° 002/2024 portant révision du Règlement N° 001/2017 relatif aux services de paiement et aux activités des Etablissements de paiement ;
- Le Règlement N° 003/2024 portant révision du Règlement N° 002/2017 relatif aux activités des agents commerciaux en opérations de banque et de services de paiement ;
- La Circulaire N° 001/SP/2024 relative aux activités des établissements de paiement émetteurs de monnaie électronique;
- La Circulaire N° 002/SP/2024 relative aux établissements agrégateurs de paiement;
- La Circulaire N° 003/SP/2024 relative à l'agrément des administrateurs et des dirigeants des établissements de paiement;
- La Circulaire N° 004/SP/2024 relative à l'agrément et à l'exercice de la fonction de commissariat aux comptes des établissements de paiement;
- La Circulaire N° 005/SP/2024 relative à la tarification des services rendus par la Banque Centrale aux établissements de paiement et à tout établissement assujetti fournissant des services liés à l'émission de la monnaie électronique;

- La Circulaire N° 006/SP/2024 portant révision de la circulaire N° 01/EP/19 relative à la matrice des sanctions applicables aux établissements de paiement;
- La Circulaire N° 007/SP/2024 relative aux activités des établissements de paiement de transmission de fonds à l'international.

PERSPECTIVES SUR LA STABILITE FINANCIERE

PERSPECTIVES SUR LA STABILITE FINANCIERE

En 2025, la BRB entend consolider son rôle central dans la préservation de la stabilité financière et le soutien au développement économique du pays. L'environnement international et régional reste marqué par des incertitudes, notamment liées à l'évolution des prix des matières premières, aux tensions géopolitiques et aux effets persistants du changement climatique sur les économies africaines. Toutefois, la résilience progressive de l'économie burundaise offre un cadre propice au renforcement de la solidité du système financier.

Dans cette perspective, la BRB poursuivra la mise en place d'un dispositif macroprudentiel robuste afin d'identifier, de surveiller et d'atténuer les risques systémiques susceptibles d'affecter la stabilité du système financier national. L'accent sera mis sur l'opérationnalisation d'un Comité National de Stabilité Financière et sur le développement d'outils d'analyse permettant de mieux anticiper les vulnérabilités, notamment à travers un suivi régulier de l'indice de stabilité financière et des tests de résistance. La BRB renforcera le cadre réglementaire et prudentiel afin d'assurer la résilience des établissements de crédit tout en limitant les risques de concentration, de liquidité et de crédit.

Dans un contexte marqué par la progression des services financiers numériques, la BRB encouragera l'innovation tout en veillant à la gestion prudente des risques associés. Le développement de la monnaie électronique, des services mobiles et des solutions de paiement digital sera accompagné par la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, garantissant la protection des consommateurs et l'intégrité du système financier. La Banque poursuivra également la mise en place d'un cadre de prévention et de gestion des crises financières, en complément du dispositif de garantie des dépôts déjà existant, tout en développant des mécanismes de coordination avec les autres autorités nationales et régionales afin d'assurer une réponse efficace en cas de difficultés affectant une institution financière ou l'ensemble du système.

A moyen terme, les actions de la BRB viseront à renforcer la confiance dans le système financier par une surveillance accrue et proactive, à promouvoir la stabilité du système financier national et à soutenir les initiatives d'intégration régionale en matière de supervision bancaire et de stabilité financière au sein de la Communauté Est Africaine.

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de Solidité financière dans la CEA

Indicateurs	pays	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Déc-18	Déc-19	Déc-20	Déc-21	Déc-22	Déc-23	Déc-24
Fonds Propres/Actifs pondérés des risques	Burundi	18.1	22.7	23.2	23.6	22	22.4	23.0	20.4	19.3	18.7
	Kenya	21.7	18.9	18.5	17.2	18.8	19.2	19.6	19.0	18.4	19.4
	Tanzanie	18.9	19.1	19.7	14.2	17.9	17.9	19.5	18.6	18.4	19.9
	Ouganda	21	19.8	23.2	18.7	21.8	22.2	23.7	23.9	24.1	23.7
	Rwanda	22.2	23.1	21.4	19.8	24.1	21.5	21.7	20.3	20.5	20.5
	Sud Soudan	N/A	N/A	N/A	13.9	11.6	14.8	14.8	8.3	9.1	6.7
Prêts non performants/total crédits	Burundi	17.9	14.7	14.7	9.0	5.7	5.3	3.4	2.7	3.2	3.7
	Kenya	6.0	11.7	10.6	12.0	12.0	14.4	13.1	13.3	14.8	17.1
	Tanzanie	8.6	9.6	12.5	10.2	9.8	11.8	8.4	5.8	4.4	3.3
	Ouganda	5.1	10.4	5.6	3.4	4.9	5.3	5.3	5.4	4.6	4
	Rwanda	6.2	7.1	7.6	5.0	9.8	4.5	4.6	3.1	4.1	3.1
	Sud Soudan	N/A	N/A	N/A	48.0	44.4	N/A	3.1	3.1	2.4	1.2
Rentabilité des capitaux (ROE)	Burundi	11.5	8.5	16.5	20.6	32,6	32.3	28.0	20.3	17.8	20.2
	Kenya	23.8	24.8	20.8	22.5	21.23	13.8	21.6	21.5	22.9	25.5
	Tanzanie	13	8.9	6.9	5.9	8.1	1.9	2.8	14.2	20.4	23.5
	Ouganda	16	8.3	16.4	14.4	16.7	14.2	15.6	15.1	17.1	16.3
	Rwanda	11.8	9.1	6.3	11.7	NA	11.8	15.0	17.8	20.7	20.8
	Sud Soudan	30.7	21.6	16	24.8	NA	19.7	19.7	48.1	2.2	29.2
Rentabilité des actifs (ROA)	Burundi	1.9	1.3	2.2	2.4	3,7	3.8	3.4	2.4	2.0	2.3
	Kenya	2.9	3.1	2.7	2.7	2.5	1.6	2.6	2.5	2.3	3.2
	Tanzanie	2.7	2.1	1.7	1.5	1.9	53.6	49.8	3.4	4.4	5.2
	Ouganda	2.6	1.3	2.7	2.5	2.9	2.4	2.7	2.8	3.2	3.2
	Rwanda	2.9	2.5	2.1	3	NA	2.0	3.7	4.3	4.8	4.9
	Sud Soudan	3.4	2.3	2.3	3.4	NA	2.6	2.6	5.2	1.8	2.2

Source : BRB, données partagées par les pays partenaires de la CEA

Annexe 2 : Indicateurs de la solidité financière pour les établissements de crédit

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ADEQUATION DU CAPITAL								
Fonds propre de base (tier1)	224 608,6	286 587,8	335 858,9	398 124,5	536 753,6	670 672,6	807 386,0	959 176,3
Fonds propres Globaux	247 559,8	312 326,5	364 790,7	421 913,6	570 998,5	730 630,1	874 129,1	1 036 850,9
QUALITE DE DE L'ACTIF								
Ratio des PNP	14,7	8,9	5,7	5,3	3,4	2,8	3,2	3,7
Prêts Performants								
Créances saine	638 481,0	804 866,6	923 73,5	1 000 051,0	1 813 869,6	2 533 521,0	3 159 094,9	4 114 649,0
Créances à surveiller	41 098,7	54 517,3	61 324,9	46 936,4	113 729,0	131 234,0	307 812,0	336 871,3
Prêts non performants								
Créances pré-douteuses								
Créances douteuse	14 031,8	8 144,4	8 776,1	7 392,5	19010,5	23374,9	35224,2	43001,8
Créances compromises	21 644,0	8 371,8	16 658,4	13 055,5	1 3 035,4	24 329,8	30 950,6	63 677,6
Total PNP	115 913,0	84 924,2	61 208,4	60 166,2	68 296,2	75 995,4	116 351,9	167 018,1
PROFITABILITE								
Résultat de l'exercice	35 731,7	61 662,7	119 359,3	130 881,6	166 615,3	149 516,6	156 883,9	209 772,1
ROA (%)	2,2	2,4	3,7	3,8	3,4	2,4	2,0	2,3
ROE (%)	16,5	19,7	32,6	32,3	28,0	20,5	17,9	20,2
Marge d'intérêt	107 678,0	147 155,0	196 645,4	210 102,4	251 289,5	317 210,1	343 470,9	428 049,7
Marge sur commission	71 994,6	40 956,0	43 669,7	45 510,8	56 184,9	78 183,6	76 754,8	95 761,9
Taux débiteurs moyen	16,16	15,37	15,5	15,2	13,4	13,0	12,9	13,7
Taux créateur moyen	5,96	5,42	5,3	5,7	6,1	6,2	6,3	7,2
LIQUIDITE								
Actif liquide	285 645,0	233 363,4	293 874,1	318 411,3	273 589,4	535 728,0	614 502,0	3 313 124,9
Ratio actif liquide / Dépôts	24,0	20,0	28,3	14,5	9,8	15,3	63,5	64,7
Ratio Prêts / Dépôts (%)	59,0	56,0	57,9	50,3	68,8	71,7	79,4	87,1
MARCHE								
Prêts en devise	16 958,3	55 526,8	68 955,0	165 178,2	187 600,4	313 326,3	648 635,5	726 238,4
Dépôt en devise	119 675,0	159 047,0	165 465,9	231 875,6	260 532,2	298 998,4	355 351,4	1 669 087,6
Actif en devises	187 039,8	218 519,9	293 674,1	413 037,0	452 383,4	590 013,2	1 166 330,7	1 428 555,8
Passif en devises	201 694,8	236 643,7	257 797,7	399 795,7	484 073,7	643 632,4	1 185 390,6	1 681 273,6
Prêts en devise / Tier 1	7,6	19,4	20,5	41,5	35,0	46,7	80,3	75,7
Prêts en devise / Dépôts en devise	14,2	34,9	41,7	71,2	72,0	112,3	116,8	43,5
Actifs en devise / Passif en devise	92,7	92,3	114,0	103,3	93,5	91,7	98,4	85,0

Source : BRB

Annexe 3 : PIB aux prix constants.

	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur primaire	-16.2%	10.1%	-4.4%	3.1%	3.1%
- Agriculture vivrière	-17.3%	11.1%	-5.2%	3.3%	2.7%
- Agriculture d'exportation	18.5%	-9.4%	17.0%	-5.1%	7.3%
- Café	98.5%	-44.2%	99.9%	-33.8%	63.0%
- Thé	-0.1%	1.6%	-1.0%	4.5%	-11.9%
- Autres cultures d'exportation	36.4%	12.6%	12.3%	13.2%	22.2%
- Forêt	11.6%	12.4%	-2.0%	5.9%	3.6%
- Elevage	-35.7%	5.0%	-11.4%	5.8%	8.8%
- Pêche	8.0%	17.8%	2.4%	1.7%	-0.6%
Secteur secondaire	1.0%	7.2%	5.1%	3.0%	1.0%
- Extraction	5.6%	1.2%	-3.5%	1.4%	-7.1%
- Industries	-8.2%	2.6%	5.0%	1.3%	-3.1%
- Industries agroalimentaires	-12.1%	0.6%	2.0%	0.2%	-3.9%
- Industries Manufacturières	6.5%	8.7%	13.6%	4.1%	-1.0%
- Industries textiles	10.3%	12.2%	11.5%	4.1%	-1.3%
- Autres industries manufacturières	5.7%	8.1%	14.0%	4.1%	-0.9%
- Electricité, gaz et eau	-19.2%	11.7%	-1.8%	5.0%	-0.9%
- Construction	25.9%	16.1%	6.5%	5.7%	8.1%
Secteur tertiaire	8.5%	1.1%	4.3%	3.1%	5.6%
- Commerce	-68.1%	-35.9%	50.8%	1.1%	-16.3%
- Transport et communication	-9.5%	15.7%	-1.6%	2.8%	11.1%
- Transports	-9.5%	27.4%	-9.8%	1.6%	-2.2%
- Services de Postes, Télécommunication, Internet	-9.5%	11.6%	1.7%	3.2%	15.7%
- Banques et Assurances	6.8%	2.8%	5.4%	6.6%	10.5%
- Hébergement, Restaurant et autres services marchands	-29.9%	-4.8%	1.4%	1.6%	-2.8%
- Administration publique	18.6%	3.8%	4.8%	4.5%	7.5%
- Education	18.6%	1.0%	3.3%	3.5%	3.1%
- Santé et action sociale	24.5%	7.1%	3.3%	2.5%	-9.9%
- Activités à caractère collectif ou personnel	36.8%	-22.8%	3.7%	0.8%	10.0%
- Services domestiques	36.8%	-14.9%	4.2%	3.8%	1.8%
- SIFIM	-17.0%	-6.4%	5.3%	11.1%	7.7%
PIB aux coûts des facteurs	-0.2%	4.6%	2.1%	3.1%	4.0%
Impôts et Taxes	4.1%	-6.8%	2.5%	4.5%	2.9%
PIB aux prix du marché	0.3%	3.2%	2.2%	3.3%	3.9%

Source : Données de cadrage macroéconomique, février 2025

Annexes

Annexe 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2020	2021	2022	2023	2024 (p)
PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX					
Croissance réelle du PIB (en p.c.)	-	0.5	3.1	2.2	3.3
Taux d'inflation (moyenne annuelle)		7.5	8.3	18.9	27.1
SECTEUR EXTERIEUR					
Exportations, f.à.b. (en millions de dollar)	162.4	163.7	207.9	214.9	171.1
Importations, CAF (en millions de dollar)	909.6	1,025.0	1,260.5	1,195.2	1,021.6
Volume des exportations (en tonnes)	105,857.8	110,208.4	124,293.3	126,411.8	128,524.4
Volume des importations (en tonnes)	1,175,731.2	1,270,832.6	1,338,119.5	1,445,572.9	1,340,467.2
Solde du compte courant (en millions de dollar)	- 315.8	- 421.9	- 609.5	- 1,407.0	- 414.3
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1,915.1	1,976.0	2,034.3	2,574.1	2,885.2
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1,946.4	2,006.1	2,063.4	2,856.1	2,915.0
Réserves de change brutes (en millions de USD, en fin de période)	94.3	266.6	176.2	95.0	191.3
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	1.1	3.2	1.8	0.8	1.6
MONNAIE					
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	- 205,016.1	- 322,390.5	- 561,926.3	- 1,093.6	- 1,459.0
Crédit intérieur (en MBIF)	3,463,032.7	4,307,712.6	5,944,924.7	7,378.2	9,319.0
Créances nettes sur l'Etat	2,025,750.7	1,930,723.8	2,532,697.6	2,964.9	3,755.0
Créances sur l'économie	1,437,282.0	2,376,988.8	3,412,227.1	4,413.3	5,563.9
Masse monétaire (M3)	2,733,847.0	3,289,945.4	4,512,504.7	5,293.5	6,565.1
Masse monétaire (M2)	2,526,518.5	3,035,234.7	4,212,292.6	4,701.5	5,969.0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	2.6	2.5	2.2	4.1	2.4
Base monétaire (Taux de croissance)	11.6	1.1	44.5	24.5	58.1
Taux d'intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	2.9	3.0	2.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	6.2	6.8	5.0	12.0	14.0
Taux d'intérêt moyens créditeurs (en p.c.)	5.5	5.8	6.2	6.3	7.2
Taux sur les Obligations du Trésor à 5 ans et plus	12.2	11.2	10.5	6.2	9.9
Taux d'intérêt moyens débiteurs (en p.c.)	15.2	14.5	13.0	12.9	13.7
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	20.0	19.9	19.4	19.3	17.0
Dépenses (en p.c. du PIB)	26.1	22.7	25.2	25.2	21.5
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)					
- dons exclus	- 9.9	- 6.2	- 8.5	- 9.1	- 7.2
- dons inclus	- 6.1	- 2.9	- 5.0	- 5.8	- 4.5
Dette intérieure (en MBIF)	2,851.2	3,063.2	4,005,281.9	4,442,245.1	5,287.8
Dette extérieure (en MUSD, en fin de période)	532.2	638.1	647.4	642.3	643.1
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	5.3	5.5	5.9	8.6	31.7
Dette extérieure (en p.c. du PIB)	15.6	17.0	14.5	15.9	13.1
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	6,805.6	7,676.4	9,213.9	11,555.8	14,211.8

Source : BRB

Annexe 5 : Etat des lieux de mise en œuvre des critères de convergence de la CEA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024(p)
1. Taux inflation annuel (norme = 8%)	9.6	18.2	8.0	4.4	5.5	5.6	16.1	(2.6)	-0,7	7.5	8.3	18.9	27.1	20.2
2. Déficit budgétaire dont compris en % du PIB (norme = 3%)	3.0	3.6	2.9	4.1	8.0	6.0	4.3	4.5	4.3	6.1	2.8	5.0	5.8	4.5
3. Dette publique en % du PIB (norme = 50%)	33.7	34.1	31.8	31.0	39.8	42.5	43.2	46.6	52.5	57.3	56.7	57.9	54.3	50.4
4. Réserves de change en mois d'importations (norme = 4,5 mois)	4.0	4.0	4.2	4.1	2.0	1.5	1.7	1.0	1,5	1.1	3.2	1.8	0.8	1.6

Source : BRB

Annexes

Annexe 6 : Structure de la dette publique

	2020	2021	2022	2023	2024
DETTE INTERIEURE	2,850,353.5	3,063,201.0	4,005,381.9	4,388,316.0	5,287,847.7
1. Bons et obligations du Trésor	1,816,692.6	2,046,057.7	2,185,496.9	2,284,995.1	2,324,999.8
2. Engagements envers la B.R.B.	894,667.8	901,529.1	1,731,217.0	1,950,651.4	2,846,253.0
3. Autres	138,993.1	115,614.2	88,668.0	152,669.5	116,594.9
DETTE EXTERIEURE	1,046,573.0	1,290,078.5	1,334,152.7	1,833,186.6	1,873,262.5
1. Dette directe	1,045,131.6	1,288,596.5	1,332,844.8	1,831,381.1	1,871,420.1
2. Dette indirecte	1,441.4	1,482.0	1,307.9	1,805.5	1,842.4
TOTAL	3,896,926.5	4,353,279.5	5,339,534.6	6,221,502.6	7,161,110.2
En pourcentage de l'encours total					
DETTE INTERIEURE	73.1	70.4	75.0	70.5	73.8
1. Bons et obligations du Trésor	46.6	47.0	40.9	36.7	32.5
2. Engagements envers la B.R.B.	23.0	20.7	32.4	31.4	39.7
3. Autres	3.6	2.7	1.7	2.5	1.6
DETTE EXTERIEURE	26.9	29.6	25.0	29.5	26.2
1. Dette directe	26.8	29.6	25.0	29.4	26.1
2. Dette indirecte	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
En pourcentage du PIB					
DETTE INTERIEURE	41.9	39.9	43.5	38.0	37.2
DETTE EXTERIEURE	15.4	16.8	14.5	15.9	13.2
TOTAL	57.3	56.7	58.0	53.8	50.4
PIB	6,805.6	7,676.4	9,213.9	11,555.8	14,211.8

Source : BRB